



COMPTE-RENDU
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
MERCREDI 31 MAI 2023

ORDRE DU JOUR

- **Accueil des participants**

- **Communications diverses**

- **Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 29 novembre 2022**

- **Rapport d'activité 2022 de la CCI du Jura**

- **Engagement du plan de transformation de la CCI du Jura**

- **Budget exécuté 2022 / *Projet de délibération***

- **Point de conjoncture sur la situation économique du territoire :**
 - ⇒ Anne Hélène PERDRIER, Direction Départementale des Finances Publiques du Jura
 - ⇒ Denis PRAT, Banque de France du Jura
 - ⇒ Benjamin DELHEURE, Comité des Banques du Jura

- **Présentation du nouveau dispositif de facturation électronique entre les entreprises**
 - ⇒ Céline CHATOT, Direction Départementale des Finances Publiques du Jura

- **Questions diverses**

- **Interventions de fin de séance**

LISTE DES PRESENTS ET DES EXCUSES

Parmi les Membres Titulaires, étaient présents :

Jean-Charles ARNAUD, Stéphanie BOUQUEROD, Frédéric CARRET, Jean-Pascal FICHERE, Nicolas FIDON, Salvatore GORA, Benoit HEBERT, Daniel JACQUET, Bertrand JACQUOT, Philippe MANZONI, Christine MILLET, Evelyne MUYARD, Véronique PAGET, Florence PUIG, Philippe RENARD, Christophe THIEBAUD, Jean TISSOT, Pierre WORMS.

Parmi les Membres Titulaires, étaient excusés :

Guillaume AUBRY, Pierre-Emmanuel BERTHET, David BURGY, Claude CANIOTTI, Joël CESARI, Audrey CEZERIAT, Romuald DEBOURG, Laurent FOURNIER, Marc FRANÇAIS, Patrick JANAND, Jean-Louis LORAND, Jean-Pierre PARIZON, Roland PIDANCIER.

Parmi les Membres Associés, étaient présents :

Michel DRONIER, Nicole GUYOT.

Parmi les Membres Associés, étaient excusés :

Brice COMMENT, Marie de GRIVEL, François DEFOUGERES, Philippe DRHOUIIN, Olivier EUVRARD, Romuald FASSETNET, Marc HANQUET, Claire LACROIX, Damien MAROTTE, Amélie MOREL-MARTIN, Bruno PREVOT, Damien RAMEAU, Pierre VERRIER, David WAWRZYNIAK.

Parmi les invités, étaient présents :

Monsieur le Préfet du Jura représenté par Erick KEROURIO et Anne-Line TONNAIRE, Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations.

Justine GRUET, Députée du Jura.

Willy BOURGEOIS, Vice-Président du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

Michel DIEUDONNE, Président honoraire de la CCI du Jura.

François LAVRUT, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Délégation du Jura.

Denis PRAT, Directeur de la Banque de France du Jura.

Benjamin DELHEURE, Comité des Banques du Jura.

Anne-Hélène PERDRIER et Céline CHATOT, Direction des Finances Publiques du Jura.

Patrick REVILLOUD, représentant Marie-Christine CHAUVIN, Sénatrice du Jura.

Assistaient également à la réunion :

Luc DREVET, Directeur Général, Corinne CORNET-BELIN, Charlotte MINOTTI, Laurent IMBRECHT, Daniel LEPRE et Yves REYNAUD, collaborateurs CCI du Jura.

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Luc DREVET : « Bonjour Mesdames et Messieurs.

Madame la Députée, Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, Madame et Monsieur les représentants de la tutelle, Madame la Vice-Présidente, si vous me permettez cette précision, très exceptionnellement, notre Président Jean-Pierre PARIZON ne peut pas présider l'assemblée aujourd'hui. Il a eu un accident de randonnée et s'est fait une très grosse fracture du tibia il y a

une dizaine de jours. Il est donc en immobilisation complète et c'est la raison pour laquelle notre première Vice-Présidente, Christine MILLET va aujourd'hui présider la séance ».

La Vice-Présidente Christine MILLET : « Bonjour à tous. Je vais effectivement essayer de suppléer le Président dans cette lourde tâche qu'est la présidence de cette assemblée générale. Nous pensons bien à lui car cette immobilisation forcée ne lui plaît pas beaucoup car ce n'est pas dans sa nature.

Je vous remercie pour votre présence et vous souhaite la bienvenue. Avant de dérouler l'ordre du jour étant donné que nous sommes dans une instance de partage et d'échanges, je souhaiterais dans la mesure du possible que vous vous exprimiez, que vous réagissiez et que vous posiez vos questions tout au long de cette séance. Nous avons des invités, des experts, donc c'est l'occasion pour nous, représentants du monde économique, de faire part de nos difficultés et de nos questionnements. Surtout n'hésitez pas, cela en fera une assemblée vivante, interactive et intéressante pour tous ».

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 NOVEMBRE 2022

La Vice-Présidente Christine MILLET demande aux Membres Titulaires l'approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2022.

L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA CCI DU JURA

La Vice-Présidente Christine MILLET donne la parole à Luc DREVET.

Luc DREVET : « Merci Madame la Vice-Présidente.

Comme il est de tradition lors cette assemblée générale de printemps, j'ai le plaisir de vous présenter dans ses grandes lignes le rapport d'activité 2022 qui sera diffusé après cette séance par e-mailing à l'ensemble de nos ressortissants et mis en ligne sur le site Internet de la Chambre dans les prochains jours.

Nous avons mentionné en introduction de ce rapport les bons résultats d'une récente enquête nationale Opinion Way, dont on a parlé hier à l'Assemblée Générale de CCI France, qui se décline en des résultats tout aussi satisfaisants au niveau régional et départemental sur la satisfaction exprimée par le panel consulté quant aux contacts et aux services d'accompagnement dont il bénéficie de la part de notre réseau, les notes attribuées oscillant entre huit et neuf sur dix. On peut donc considérer que ce panel renvoie une image plutôt favorable et positive de notre réseau, de l'évolution de sa posture orientée « client » centrée

sur des prestations concrètes de développement de l'activité et de promotion du territoire. On ne peut que s'en réjouir et s'en féliciter.

Les différentes thématiques de ce rapport reprennent les grands chapitres du plan de mandature. Cela permet de situer l'engagement régulier, année après année, des priorités que l'Assemblée s'est fixée en début de mandature.

Parmi ces axes, nous avons « ***l'Accompagnement des entreprises dans leur transition numérique et leur transformation digitale*** », qui s'est déroulé sans grand changement en 2022 à l'exception de la reconfiguration de l'équipe puisque l'une des deux titulaires de cette fonction nous a quittés. Nous avons toujours une collaboratrice qui poursuit ces accompagnements principalement d'ailleurs dans le cadre d'un programme régional Kapnumerik qui permet d'apporter des tickets modérateurs aux entreprises qui bénéficient de nos prestations. En revanche, l'année dernière nous avons eu un souci qui n'est pas complètement réglé. Nous sollicitons beaucoup les plans de formation notamment des commerçants et nous avons eu une impossibilité de poursuivre ces prestations avec les plans de formation dans la mesure où il ne s'agit pas de formations certifiantes. De fait, nous avons été amenés à recentrer l'ensemble de ces accompagnements sur le programme régional Kapnumerik. Pour le moment cela fonctionne parce qu'il existe, mais en cas d'interruption la question du modèle économique de cette prestation se poserait.

Nous avons également initié pendant la crise sanitaire et avons bien conforté les accompagnements en matière de cybersécurité. Nous avons la chance d'avoir un conseiller qualifié et qui bénéficie de plusieurs certifications à tel point d'ailleurs qu'il a été invité par CCI France, notre tête de réseau, à développer un nouveau référentiel au niveau national.

Nous proposons également des formations à la conformité RGPD dédiées aux TPE PME, sujet prégnant pour toutes les entreprises.

Je rappellerai l'événement SECNUMECO du 22 octobre dernier au Carrefour de la Communication de Lons le Saunier, co-organisé avec l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) et le Service de l'Information Stratégique et de la Sécurité Economique (SISSE) dans le cadre d'un partenariat en amont et en aval avec le journal Le Progrès qui nous a valu une belle couverture médiatique.

Pour le deuxième axe « ***Desserrer les contraintes de recrutement des entreprises par une politique d'attractivité territoriale volontariste et adaptée*** », je ne reviendrai pas sur l'ensemble des actions conduites par l'équipe de Charlotte MINOTTI, mais vous préciser que nous avons poursuivi le développement d'une plateforme « Jura Recrute » dont les contours techniques avaient déjà été mis en place en 2021 avec la dernière subvention dont nous avons bénéficié de la part du Fonds Social Européen pour la plateforme RH. C'est un projet très ambitieux, compliqué à mettre en œuvre car il faut à la fois piloter un travail fourni par différents partenaires, les trois Chambres consulaires, les EPCI, les entreprises elles-mêmes puisque cette plateforme a vocation d'une part à présenter des offres d'emploi mais également des profils de demandeurs, tout en valorisant l'attractivité de notre territoire en permettant aux entreprises, au travers de la marque employeur, d'inciter les candidats à s'intéresser davantage à leur entreprise. Tout ceci prend du temps et il ne faut pas se le cacher, nous avons quelques incertitudes sur le mouvement d'ensemble. On espère quand même que l'on arrivera à finaliser ce projet dans des délais assez rapides.

Autre innovation importante de l'année, le lancement du club « Les Entreprises s'engagent », mission financée par les services de l'État que nous remercions pour leur confiance. Tout ceci fait suite au lancement du club des entreprises inclusives qui s'est déroulé ici même à l'été 2021 et Charlotte Minotti a aujourd'hui la charge d'animer les réflexions, les actions et les travaux de

ce club qui a vocation à croître au fur et à mesure que de nouveaux dirigeants s'intéresseront à ces problématiques. Le club a démarré ses activités en milieu d'année 2022 et nous avons d'ores et déjà un feu vert afin de poursuivre au-delà de l'année 2023.

Sur le volet attractivité, nous avons participé à l'initiative du Conseil Départemental à la foire agricole de Libramont en Belgique avec la Chambre d'Agriculture du Jura, dont le Président est parmi nous aujourd'hui. Les Chambres consulaires ont apporté leur contribution en termes d'animation et de support de communication sur le stand « Jura » mis à disposition par le conseil départemental.

Nous poursuivons, en partenariat avec l'agence territoriale pilotée par Jean-François Bauvois, à une réflexion de fond sur les problématiques d'attractivité. On espère avoir de bonnes nouvelles sur des projets très concrets dans les semaines à venir. On sait que c'est aussi une préoccupation très forte du Préfet, il faut passer à la vitesse supérieure sur la politique d'attractivité de notre territoire car nous sommes en concurrence et si l'on ne fait pas au moins aussi fort que les autres, on ne va pas forcément attirer de jeunes talents et leurs familles. Il est donc absolument essentiel que l'ensemble des acteurs politiques du territoire prenne toute la mesure des enjeux sur ce sujet.

En matière de tourisme, nous avons poursuivi nos actions d'accompagnement des professionnels, les cafetiers, hôteliers, restaurateurs dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME sur le Fonds Tourisme Durable et le lancement d'un label Clef Verte avec l'association Teragir.

En matière d'orientation et d'apprentissage, nous avons poursuivi notre mission sur les mini-stages découvertes dont nous avons la charge de formaliser les accords entre les entreprises et les jeunes. Nous avons organisé en 2021 à Lons-le-Saunier une course d'orientation qui s'était très bien passée et nous en avons organisé une à Dole en 2022. C'est une formule intéressante qui permet, avec un financement du Conseil Régional, de valoriser les métiers du commerce auprès d'un public très jeune et à le sensibiliser aux problématiques du commerce et aux métiers de cette filière.

En matière de développement territorial, nous avons poursuivi pour la troisième et dernière année notre mission d'animation du CTEI qui nous a été confiée par le Grand Dole et le SGAR de Bourgogne Franche-Comté autour de quatre thèmes, la filière hydrogène, les mutations économiques, l'attractivité l'emploi & les compétences et enfin le développement durable. Diverses rencontres ont été organisées, nous avons accompagné la communauté d'agglomération du Grand Dole sur l'organisation de l'événement économique de rentrée et avons également participé en qualité de partenaire à l'organisation du Forum de l'Alternance. Toujours sur ce chapitre, nous avons poursuivi notre mission d'accompagnement auprès de la communauté de communes du Val d'Amour en matière de GPECT en partenariat avec les autres Chambres consulaires et la Plateforme RH. Nous avons également apporté un appui à la communauté de communes Cœur du Jura (Arbois-Poligny-Salins) pour le déploiement de son schéma intercommunal de développement économique.

Concernant le troisième axe « **Soutenir l'innovation, le développement durable et les pratiques éco-performantes des entreprises** », nous avons poursuivi une action dynamique sur ces thématiques qui sont évidemment très importantes pour l'environnement de nos entreprises.

Nous avons engagé grâce au Guichet des aides une action importante de soutien à l'accompagnement de projets de développement et d'investissements et à des demandes de financement, notamment auprès de la Région, pour un volume de subventions obtenues important auprès d'entreprises principalement industrielles dont vous trouverez le détail des chiffres dans le présent rapport d'activité. Nous avons sur ce sujet une activité très dynamique et avons renforcé courant 2022 l'équipe en charge avec l'arrivée d'un nouveau conseiller

Jérôme Fiquet qui travaille en binôme avec Emmanuel Vallet. Nous saluons leur action conjointe.

En matière de développement durable, outre l'arrivée de Jean-Baptiste Guillerme qui nous a également rejoint en cours d'année, nous avons évidemment une année qui a été marquée la crise énergétique et la flambée des factures. Jean-Baptiste Guillerme s'est beaucoup investi pour conseiller et informer nos entreprises notamment sur les amortisseurs possibles. Nous avons également organisé en novembre dernier un événement important à Dole. Nous assurons une action continue d'information, de soutien de nos entreprises dans leurs demandes d'appui sur ces enjeux forts. Nous avons poursuivi notre action dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et l'ADEME autour du Programme Environnemental Régional Fédérateur (PERF) d'accompagnement des entreprises de l'ensemble de la région qui est bien sûr décliné dans le Jura.

Nous avons poursuivi notre action sur le programme « Cap rivières Saines » avec Daniel Lepré. Sur un sujet un peu différent mais toujours en matière de développement durable, nous avons une action forte avec la communauté d'agglomération de Lons-le-Saunier (ECLA) pour labelliser des commerçants éco-performants avec, là aussi, un financement de la Région.

Concernant le quatrième axe « **Affirmer la place prépondérante de la CCI du Jura au sein du dispositif régional et territorial de l'appui à la création, au suivi de la jeune entreprise et à la transmission** », nous avons accueilli un nouveau conseiller Laurent Imbrecht et avons poursuivi principalement notre action là encore dans le cadre d'un programme régional avec le SIEG, programme qui concerne toutes les CCI de la région mais aussi la Chambre de Métiers, la Boutique de Gestion et l'ensemble des principaux opérateurs de l'accompagnement des porteurs de projets. Nous proposons un parcours d'accompagnement et le financement de la Région permet d'avoir un ticket modérateur très important et pour certains, une prise en charge complète.

Nous avons participé également à la Semaine Régionale de la création d'entreprise avec les autres CCI de la région Bourgogne Franche-Comté.

Concernant le Centre de Formalités des entreprises, 2022 était la dernière année d'une belle aventure puisque depuis une quarantaine d'années, nous avons cette compétence régaliennne qui s'est achevée fin 2022 avec la mise en place d'un Guichet Unique confié à l'INPI. L'aventure ne se termine pas pour la CCI puisque nous avons maintenant une activité de mandataire et que nous continuons à accompagner les entreprises qui le souhaitent dans leurs démarches.

Du côté des formalités internationales, 2022 fut encore une belle année avec un nombre de formalités conséquent. C'est une activité régaliennne qui perdure puisque nous apportons aux entreprises les carnets ATA, les certificats d'origine dans le cadre d'une chaîne garantie au niveau national.

Voilà, Madame la Vice-Présidente ».

La Vice-Présidente Christine MILLET : « Merci Luc. Cette année 2022 un peu particulière fut très riche en accompagnements, avec beaucoup d'actions sur les recrutements et l'attractivité du territoire, sujet dont on parle très régulièrement et auquel sommes tous confrontés dans nos recrutements tous secteurs et territoires confondus. La CCI travaille sans relâche sur cette problématique. Je souhaiterais également souligner l'accompagnement financier de la Région dans un contexte chahuté.

Je le disais, une année un peu particulière et cela va me permettre de faire le lien avec le sujet suivant sur le plan de transformation de la CCI. Nous vivons un contexte particulier au niveau des CCI depuis quelques années, avec une ressource fiscale qui diminue et donc la nécessité de repenser notre modèle économique. Le 1^{er} juin de l'an dernier, vous étiez conviés un séminaire lors duquel vous a été présentée la réflexion du Bureau sur le plan de transformation. Je

remercie l'ensemble des Membres du Bureau dont l'implication et le soutien ont été forts sur cette démarche. Afin d'assurer la pérennité de notre Chambre, il faut changer de modèle afin de dépendre de moins en moins de la ressource fiscale et réfléchir à une posture différente et davantage commerciale de nos services et de nos accompagnements. Pour nous accompagner dans cette importante transformation, très implicate pour les équipes, nous avons fait appel à Vincent BOUCINHA du Cabinet VBO Advisory qui nous assiste depuis maintenant une année sur l'état des lieux, sur le besoin et l'attente des ressortissants, l'avis qu'ils ont sur les actions qui peuvent être mises en place et actuellement, dans la phase 3 de la mission, la mise en place de ce plan de transformation ».

ENGAGEMENT DU PLAN DE TRANSFORMATION DE LA CCI DU JURA

A l'appui de la présentation annexée au présent compte-rendu, Vincent BOUCINHA, Cabinet VBO Advisory, Conseil de la CCI du Jura dans l'accompagnement de son Plan de Transformation, rappelle les différentes étapes de la mise en place et du déroulement de ce plan, à savoir :

- Le séminaire du 1^{er} juin 2022 lors duquel la mission d'appui à la préparation de ce plan (phase 1) a été présentée aux Elus de la Chambre a également donné lieu le même jour à des travaux en ateliers sur 5 thématiques prioritaires, à savoir :
 - Financements, innovation, RSE
 - Appui à la création et au financement de la jeune entreprise
 - Préparer et mettre en relation les cédants/repreneurs
 - Soutenir et accompagner le commerce de proximité dans ses pratiques écoresponsables
 - Accompagner la gestion des compétences et des recrutements
- La réunion de lancement (phase 2) du Plan de transformation le 21 septembre 2022 en présence des Membres du Bureau et du personnel de la CCI du Jura à l'issue de laquelle ont été mis en place des groupes de travail (Elus/collaborateurs). Les conclusions de la phase 2 ont permis d'identifier des pistes de croissance du chiffre d'affaires de la CCI (facturation + conventionnements) portant sur certaines prestations à plus fort potentiel avec l'objectif d'un retour à l'équilibre budgétaire fin 2024.
- La phase 3 de ce plan (janvier/juin 2023) comprend 3 thématiques qui font chacune l'objet d'un accompagnement individualisé de certains conseillers d'entreprise par Vincent BOUCINHA sur des prestations spécifiques afférentes au Guichet des aides aux entreprises, à l'Energie & Environnement et à la Transmission.

Il conclut sa présentation en précisant qu'il a eu beaucoup de plaisir à accompagner la CCI du Jura dans cette mission et précise que ce n'est que le début du travail, car d'expérience un retournement de modèle économique prend du temps. Il confirme que la dynamique collective est lancée et que les prochains chantiers resteront organisationnels. Il précise également que le mode de rémunération des collaborateurs dans ce nouveau modèle économique devra prendre en compte une part variable liée aux résultats ».

Luc DREVET : « Merci Vincent. En matière de rémunération des collaborateurs, la décision ne se prend pas seulement dans le Jura où à Dijon mais aussi à Paris puisque les instances nationales ont mis en place une nouvelle convention collective qui a été signée l'an dernier. C'est une mécanique assez lourde qui se met en place avec des négociations annuelles qui cette année sont décalées et qui font que les mesures de promotion et d'augmentation n'interviendront qu'à l'automne une fois que les partenaires sociaux auront validé le cadrage budgétaire au

niveau national. Concernant la rémunération variable, on attend le prolongement de cette convention collective qui doit se décliner sur un accord portant précisément sur ce type de rémunération. On ne peut que souligner ce que vient d'évoquer Vincent, à savoir que si l'on veut attendre des collaborateurs un investissement beaucoup plus important sur une approche commerciale et des objectifs d'autofinancement il faut prendre en compte la juste récompense de ces efforts. On espère simplement que ce calendrier de négociation ne durera pas trop.

Pour remettre les choses en perspective, Vincent BOUCINHA soulignait qu'il avait détecté 300 K€ de croissance de chiffre d'affaires, l'enjeu est clair il est de 400 K€. Le trésorier nous en parlera tout à l'heure, nous avons aujourd'hui un sujet structurel à 400 K€. Vous le savez, nous avons parlé abondamment dans un passé récent des problématiques d'évolution de la ressource fiscale et de sa répartition entre les CCI de la région qui fait que nous avons perdu 40 % de notre ressource fiscale en trois ans. Connaissez-vous beaucoup de structures qui peuvent absorber un tel choc dès lors que cette ressource pèse encore la moitié de notre budget ? C'est impossible. Heureusement, nous avons une situation saine sans endettement mais il est bien évident que l'on n'arrivera à l'équilibre que dans un délai minimum de deux à trois ans. On a déjà cranté au budget primitif 2023 un premier objectif à 200 K€ qui réglerait la moitié de notre problème structurel et on espère y parvenir en totalité en 2024. Nous avons les moyens d'accompagner cet ajustement sous réserve, c'est un point essentiel, et je me tourne vers Madame la Députée, que la ressource du réseau soit stabilisée. Cette année, nous avons évité une nouvelle baisse mécanique du fait de l'évolution de nos bases fiscales parce que notre Ministre de tutelle a accepté de proposer aux parlementaires dans le cadre de la Loi de Finances, une compensation. Si cette compensation n'intervient pas dans la Loi de Finances 2023, on perdra 90 millions sur 525. Il viendra un moment où l'on ne pourra plus écopper, ni compenser. En attendant, on se donne vraiment les moyens sous réserve de stabiliser la situation de parvenir à cette mutation de notre modèle et à un équilibre durable de nos finances ».

Florence PUIG : « Comme une partie de l'équipe est présente aujourd'hui, je souhaiterais savoir comment est vécu ce changement ? »

Daniel LEPRE : « Nous le vivons plutôt bien. Nous étions déjà dans cette démarche depuis quelques années. Le travail engagé par les Elus avec l'appui de Vincent BOUCINHA nous fait prendre davantage confiance en nos capacités d'intervention auprès des entreprises et à vendre également nos prestations. Toutefois nous sommes bien conscients que si la ressource fiscale continue à diminuer, nous atteindrons certainement des limites ».

Charlotte MINOTTI : « Je suis arrivée à la CCI du Jura dans la période de mise en place du plan de transformation. Au niveau des équipes, je ressens une adhésion. Pour certaines personnes, c'est un changement de posture qui s'opère avec l'accompagnement mis en place ».

La Vice-Présidente Christine MILLET : « Nous savons que l'exercice n'est pas facile, mais nous n'avons pas le choix ni beaucoup de temps. Le principe de nos organisations, de nos entreprises, c'est l'adaptation à l'environnement et au contexte économique. Merci aux équipes pour leur engagement et à Vincent BOUCINHA pour l'accompagnement dans cette démarche ».

Luc DREVET : « Je confirme qu'il y a un véritable engagement des équipes, une vraie volonté d'apporter une contribution efficiente à l'objectif. Encore une fois, il faut qu'on nous donne le temps nécessaire pour arriver à bon port dans ce processus de transformation ».

BUDGET EXECUTE 2022

La Vice-Présidente Christine MILLET donne la parole à Jean-Pascal FICHERE, Trésorier.

Jean-Pascal FICHERE, Trésorier : « Bonjour à tous. Je vais vous présenter le budget exécuté 2022.

La Taxe pour Frais de Chambre s'élève à 1 390 K€ alors qu'elle était de 1 737 K€ au budget exécuté 2021. Nous avons perdu 400 K€, c'est effectivement le problème majeur.

Le résultat comptable est de 43 K€, sachant que nous avons annulé une provision qui n'a plus lieu d'être, ce qui sauve le résultat cette année.

La capacité d'autofinancement représente 96 K€.

Le résultat budgétaire est très négatif avec – 2 038 K€ faisant suite à une décision de placer en immobilisations financières une partie de notre trésorerie à hauteur de 1 700 K€.

Le résultat budgétaire après neutralisation des immobilisations de placement est de – 388 K€.

Le fonds de roulement net, après le placement financier évoqué ci-dessus, est ramené à 654 K€ et représente 100 jours de couverture de charges.

Voici la synthèse de ce budget exécuté 2022.

Les produits d'exploitation représentent 2 034 K€ et sont en nette baisse par rapport au budget exécuté 2021. Les charges d'exploitation pour leur part représentent 2 380 K€ et sont aussi en baisse par rapport à 2021. Nous avons donc un résultat d'exploitation de – 346 K€.

Les produits financiers représentent 35 K€ et les produits exceptionnels 378 K€. Ces derniers s'expliquent par la reprise de l'annulation de la dette que l'on avait inscrite suite à la fin de la DSP de l'Aéroport avant que le Département du Jura en prenne la compétence. Du fait du solde de la Société d'Exploitation, nous avons une charge exceptionnelle de 25 K€ qui correspond à la sortie de l'actif immobilisé des titres qui étaient dans la Société d'Exploitation de l'Aéroport. Nous avons donc des produits exceptionnels à hauteur de 378 K€ et des charges exceptionnelles de 25K€ ce qui nous amène à un résultat exceptionnel de 353 K€, ce qui « sauve » le résultat et qui nous permet d'avoir un résultat comptable à + 43K€.

Au niveau du résultat budgétaire, partant de la CAF à 96 K€, nous avons remboursé 99 K€ de dettes sociales (contrats de retraite). Les investissements de 1 710 K€ sont essentiellement les placements financiers que nous avons réalisés en immobilisations financières, le solde définitif des concessions aéroportuaires antérieures à la DSP du Conseil Départemental du Jura purée 350 K€, ce qui fait qu'avec la cession immobilisation/autres ressources, nous avons un résultat budgétaire de – 2 038 K€ qui est bien évidemment pas très favorable.

La structure des recettes se décompose de la manière suivante : la ressource fiscale s'élève à 1 390 K€, les recettes d'exploitation à 639 K€ (produits, conventions et chiffre d'affaires), les produits exceptionnels à 378 K€ et les produits financiers à 35 K€.

Pour revenir plus en détail, le total du CA et des conventionnements représente 639 K€ par rapport aux 730 K€ de l'année précédente. Le Directeur Général pourra revenir plus en détail sur l'ensemble de ces lignes ».

Luc DREVET : « Effectivement, concernant les conventionnements c'est principalement le non renouvellement de la subvention FSE pour la Plateforme RH dont nous bénéficions avec les

autres Chambres consulaires depuis une dizaine d'années qui représente un écart d'environ 60 K€ et c'est l'essentiel de l'écart constaté ».

Jean-Pascal FICHÈRE : « La structure des charges se décompose de la manière suivante : 1 823 K€ pour les frais de personnel avec une baisse cette année de 183 K€ due à un licenciement pour abandon de poste, 5 embauches, 3 ruptures conventionnelles et un départ en retraite. Les achats et charges externes restent constants avec 440 K€, tout comme les impôts et taxes avec 38 K€, les investissements avec 23 K€ et enfin les annuités d'emprunt et autres dettes pour 79 K€.

Pour conclure, nous avons un bilan total de 4 300 K€ un peu en retrait qui traduit les pertes réelles de 400 K€ constatées. Concernant la ventilation, les immobilisations sont portées à hauteur 3 180 K€, puisque nous avons une immobilisation financière qui a augmenté de 1 700 K€ et les actifs circulants ont diminué à due concurrence puisque la trésorerie a été vidée des immobilisations financières, les autres créances étant stables à hauteur de 370 K€.

Concernant le passif, nous constatons une amélioration des fonds propres avec 3 704 K€ qui proviennent essentiellement du résultat de l'exercice, les dettes des emprunts et dettes assimilées ont diminué à 130 K€ et celles concernant les fournisseurs et autres sont un peu moins élevées que l'an dernier à hauteur de 444 K€.

Vous pouvez constater que nous avons une structure financière qui est toujours très solide. Il n'y a pas de problème car nous avons de bonnes réserves, cependant on assiste à un grignotage depuis plusieurs années compte tenu de ce qui a été décrit tout à l'heure. Je vous remercie et reste à votre disposition pour d'éventuelles questions si vous le souhaitez ».

Philippe RENARD : « Je souhaiterais savoir si l'État autorise la CCI à présenter un résultat budgétaire négatif et s'il existe des contraintes en la matière ? ».

Luc DREVET : « Oui, nous avons des contraintes. Nous ne sommes pas supposés être structurellement en déficit année après année et évidemment, nous avons un objectif d'équilibre. Mais encore une fois, quand on perd autant et aussi rapidement de notre ressource historique on ne peut pas s'attendre d'une année sur l'autre à parvenir à cet équilibre, donc bien évidemment il y a un dialogue à avoir avec notre tutelle sur la trajectoire de redressement de notre résultat budgétaire ».

La Vice-Présidente Christine MILLET donne la parole à Evelyne MUYARD, Présidente de la Commission des Finances.

Evelyne MUYARD : « Les Membres de la Commission des Finances réunie le 10 mai 2023 constatent que le résultat budgétaire pour l'année 2022, après neutralisation des éléments exceptionnels tels qu'ils vous ont été présentés par le Trésorier Jean-Pascal FICHÈRE, est proche de la nouvelle baisse de Taxe pour Frais de Chambre subie par la CCI du Jura à hauteur de - 343 K€ et qui n'a pu être compensée par une augmentation équivalente de l'autofinancement, contrairement aux années précédentes, en raison notamment du non renouvellement de la subvention du Fonds Social Européen à la Plateforme RH.

Les Membres de la Commission des Finances soulignent également que la CCI du Jura a subi une baisse de TFC cumulée sur 2 ans d'environ 40 %, supérieure dans son ampleur à celle des autres CCI de Bourgogne Franche-Comté. Il convient de rappeler également que le Jura ne bénéficie d'aucune péréquation nationale qui lui permettrait de stabiliser sa ressource fiscale,

contrairement en BFC à la CCI de la Nièvre et à la CCI du Territoire de Belfort malgré des caractéristiques d'exploitation comparables avec ces deux Etablissements.

La brutalité de cette trajectoire n'est objectivement pas soutenable pour l'évolution de son modèle économique, en dépit d'une amélioration constante de la performance commerciale de ses services, dans le cadre du plan de transformation mis en œuvre.

La Commission rappelle enfin que dans ce contexte de contraction continue de sa ressource fiscale, la CCI du Jura a été contrainte d'ajuster fortement son effectif, soit une baisse de - 30% en 4 ans (24 ETP en 2022 au lieu de 34 ETP en 2018). Au vu du niveau actuel de cet effectif, il ne serait pas envisageable de procéder à de nouvelles réductions de personnel, sauf à renoncer à des services fondamentaux constitutifs de l'offre nationale du réseau des CCI (SOLUCCIO).

La Commission des Finances formule un avis favorable sur ce Budget exécuté 2022 qui est soumis pour approbation à l'Assemblée Générale de ce jour ».

Luc DREVET : « Sans prolonger le débat, je souhaite préciser un point très important sur le système de péréquation qui vient d'être évoqué par la Présidente de la Commission des Finances. L'État, les parlementaires étaient bien conscients des difficultés auxquelles certaines CCI pouvaient être exposées plus que d'autres par leurs caractéristiques de territoire, leur taille, leur potentiel d'autofinancement et c'est pour cette raison qu'a été mis en place un système de péréquation qui ne bénéficie qu'à certaines CCI selon deux critères : les CCI qui ont un certain pourcentage de communes classées en Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) sur leur territoire, et le Seuil Minimal d'Activité Consulaire (SMAC). Dans notre région, la Nièvre bénéficie de la péréquation ZRR et le Territoire de Belfort dont la CCI est plus petite que la nôtre bénéficie du SMAC qui, à l'échelle de son territoire lui permet de disposer d'environ 1 million d'euros de ressource fiscale, la CCI de la Nièvre, ayant un poids économique nettement moindre que le nôtre, bénéficie d'une ressource fiscale de 1 280 K€. À moins de 100 K€ près, nous sommes sur les mêmes bases que la Nièvre. Nous sommes dans cette situation et il y a, on peut le dire de cette façon, « quelques trous dans la raquette » dont malheureusement le Jura fait partie. Par rapport à cette réalité, notre président national nous dit que l'on ne peut pas tout prévoir et que dans ce cas, une solidarité régionale doit s'opérer. Cela existe dans d'autres régions. Nous sommes donc dans une situation très particulière, je ne dirais pas qu'elle est unique en France mais on ne doit pas être nombreux ».

La Vice-Présidente Christine MILLET remercie Luc DREVET pour ce complément d'information et donne la parole à Charlotte VILOLOT, Commissaire aux Comptes.

Charlotte VILOLOT, Commissaire aux Comptes : « Bonjour à tous et merci de me donner la parole. Je vais vous faire la lecture de notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice qui viennent de vous être présentés par Monsieur Jean-Pascal FICHERE, Trésorier.

C'est en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, que nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Jura relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et qui sont annexés à notre rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CCI Territoriale du Jura à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons pu collecter étaient suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

En application des dispositions des articles L823-9 et R823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour les comptes annuels de l'exercice.

La note « Principes, règles et méthodes comptables, modalités administratives et financières et de mise à disposition de personnel entre la CCIR et les CCIT » et la note « Transfert et ajustement comptable du stock de dettes » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et à la comptabilisation au 31-12-2022 des dettes CCIR en matière d'indemnité de fin de carrière, d'allocation d'ancienneté et de caisse d'assurance chômage du personnel mis à disposition par la CCIR.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Assemblée Générale.

Enfin, il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre consulaire à poursuivre son exploitation, de préserver dans ses comptes le cas échéant les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la chambre consulaire de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Je vous remercie ».

La Vice-Présidente Christine MILLET donne lecture du projet de délibération relatif au Budget Exécuté 2022 et en demande l'approbation aux Membres de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale approuve le budget exécuté 2022 à l'unanimité.

POINT DE CONJONCTURE SUR LA SITUATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

La Vice-Présidente Christine MILLET donne la parole à Anne-Hélène PERDRIER, de la Direction Départemental des Finances Publiques du Jura.

Anne-Hélène PERDRIER, présente à l'appui du document annexé au présent compte-rendu, les éléments de conjoncture à début 2023 de l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises, de l'investissement, du commerce extérieur, de l'immobilier, et enfin des entreprises en difficulté et les procédures collectives.

La Vice-Présidente Christine MILLET : « Je vous remercie. Comment expliquez-vous ce retard du Jura au sein de la région par rapport à cette augmentation d'activité plus faible que les départements voisins ? »

Anne-Hélène PERDRIER : « A ce stade, nous n'avons pas vraiment d'explication sur cette évolution. Nous avons des activités de type « commerces » qui ont pu être impactées depuis le début d'année. Dans le domaine de l'industrie, certaines entreprises sont un peu en difficulté et notamment certains secteurs de l'industrie qui peuvent être impactés. Nous n'avons hélas pas à ce stade assez de recul pour en déterminer les raisons effectives ou si ce constat est juste ponctuel ».

Jean-Pascal FICHERE : « Concernant les déclarations de TVA, vous évoquiez le chiffre d'affaires déclaré par les sièges sociaux, donc les entreprises qui n'ont pas de siège social dans le Jura ne sont pas comptabilisées. De fait, les entreprises importantes telles que Bel ou Solvay ne sont pas comptabilisées ».

Anne-Hélène PERDRIER : « En effet, c'est bien le siège social ».

Justine GRUET, Députée du Jura : « Bonjour à vous toutes et tous. Connaît-on le profil des entreprises en difficulté, car on évoque souvent les microentreprises ou les autoentrepreneurs notamment dans le bâtiment ? Fait-on le parallèle entre ce que l'on appelle de belles PME et des entreprises structurantes sur le territoire, cela ne me semble pas forcément être le public cible ? ».

Anne-Hélène PERDRIER : « Nous en avons en effet un certain nombre qui relève de la microentreprise, pour autant l'augmentation concerne tous les types d'entreprises et dans ce cas, nous n'avons cité que les entreprises qui sont en procédure collective. Nous suivons également, avec la Conseillère départementale à la sortie de crise, des entreprises qui sont en difficulté financière, notamment à cause du coût de l'énergie ».

Denis PRAT, Directeur de la Banque de France : « Pour compléter et confirmer les observations de la DDFIP, au niveau national les défaillances d'entreprises par taille sont effectivement assez partagées entre les TPE + 45% entre 2019 et avril 2023, + 54 % pour les petites entreprises, + 34 % pour les moyennes entreprises et plus 65 % pour les ETI et les grandes entreprises ».

Anne-Line TONNAIRE, Directrice Départementale Adjointe de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations : « Bonjour. Pour compléter le propos au niveau de l'État concernant l'activité partielle, on observe effectivement depuis la fin de l'année dernière dans le Jura des difficultés qui sont importantes dans l'industrie, sur les entreprises

industrielles d'une certaine taille et effectivement, pas que sur la très petite entreprise. Ces phénomènes sont apparus pendant la période de la crise sanitaire avec des clients qui ont surstocké un certain nombre de matériaux et qui se retrouvent dans une période qui ne donne pas de visibilité aux entreprises industrielles jurassiennes, tout simplement parce qu'ils possèdent des stocks d'avance. Ce thème revient souvent dans les dossiers d'activité partielle de longue durée que nous avons à traiter ».

Pierre WORMS : « Concernant ces chiffres inquiétants de remontée des défaillances d'entreprises, la période de rattrapage de 2020-2021 pendant laquelle un certain nombre d'entre-elles ont été maintenues en vie alors qu'elles auraient dû cesser leur activité, est-elle terminée ou est-ce vraiment la réalité du tissu économique ? ».

Anne-Line TONNAIRE : « J'aurais tendance à dire que nous ne sommes plus dans le « quoi qu'il en coûte » absolu que nous avons connu les années précédentes. Il y a encore une phase d'accompagnement des entreprises et notamment via l'activité partielle de longue durée. Nous sommes sur un accompagnement à la sortie de crise par les services de l'État qui est nettement moins important que les années précédentes mais il existe toujours ».

Denis PRAT : « Dans la projection trimestrielle de la Banque de France publiée en mars dernier, le taux de chômage au niveau national en 2022 était à 7,3%, en 2023 à 7,5% et nous serions en 2024 et 2025 à 8,1%. Selon la Banque de France, le cycle de l'emploi est manifestement décalé dans le temps puisqu'il y a eu une croissance de l'emploi robuste en 2022 mais effectivement cette situation sera affectée avec retard par le ralentissement de l'activité économique ».

Benjamin DELHEURE, Comité des Banques du Jura : « Nous avons constaté une accélération des procédures collectives et procédures amiables avec des secteurs d'activité comme l'industrie et l'hôtellerie restauration qui sont les plus impactés ».

La Vice-Présidente Christine MILLET remercie les intervenants et donne la parole à Denis PRAT, Directeur de la Banque de France du Jura.

Denis PRAT, Directeur de la Banque de France du Jura, à l'appui des documents annexés au présent compte-rendu, présente le point de vue de la Banque de France en termes de tendances conjoncturelles ainsi que la mesure de l'exposition des entreprises aux risques climatiques (indicateurs climat).

Salvatore GORA : « Sur quelle base allez-vous pouvoir donner une cotation environnementale à une entreprise sachant qu'aujourd'hui il n'y a pas d'obligation ni de documents obligatoires concernant le bilan environnement ? Cela va-t-il être mis en place ou alors vous avez un autre moyen d'obtenir les informations qui vous permettront d'opérer cette cotation ? ».

Denis PRAT : « Une précision, l'indicateur climat va bien entendu s'adresser dans un premier temps aux grandes entreprises, puis aux ETI, puis aux PME. Cela va donc prendre du temps voire des années, mais il faut effectivement avoir cette trajectoire. La Banque de France recommande à toutes les entreprises de faire tout ce qu'elles peuvent pour anticiper sur ce sujet comme sur bien d'autres. Par ailleurs, il ne s'agit pas d'une cotation mais d'un indicateur qui vise à donner des repères objectifs. Sur le fond de la question, à savoir quelle sera la base sur laquelle vous allez devoir travailler, je n'ai malheureusement pas de réponse. C'est tout le travail d'expérimentation et de réflexion qui est mené par une équipe d'une vingtaine de personnes à

la Banque de France qui nous apportera les réponses au fur et à mesure dans les années à venir ».

Christine MILLET : « Cette démarche est-elle conduite par les autres banques centrales au niveau européen ? ».

Denis PRAT : « Pas à ma connaissance. Mais la BCE en revanche à une démarche prudentielle en matière d'intégration du risque climatique dans la politique monétaire ».

Benoit HEBERT : « Savez-vous déjà si ces reporting extra financiers vont être communs avec la CSRV européenne qui vise justement à harmoniser le reporting extra financier notamment environnemental ? ».

Denis PRAT : « Je suis désolé, mais je n'ai pas de réponse à apporter à ces questions. Je ne manquerai pas de les faire remonter à l'équipe projet ».

La Vice-Présidente Christine MILLET remercie les intervenants et pour compéter ce point de conjoncture donne la parole à Benjamin DELHEURE, Représentant du Comité des Banques du Jura.

Benjamin DELHEURE, Comité des Banques du Jura : « En l'absence de support de présentation, mon intervention sera axée sur 3 thèmes principaux : les entreprises, les particuliers et enfin, l'action et l'accompagnement des banques de manière plus générale.

Concernant les entreprises, les défaillances se normalisent et arrivent de plus en plus vite. On constate des procédures soudaines avec peu de signes annonciateurs, c'est vraiment le facteur que l'on a pu constater l'année passée avec la crise ukrainienne qui a vraiment déstabilisé beaucoup d'acquis et les entrepreneurs ont dû énormément s'adapter. Pour autant, nous avons pu constater deux semestres vraiment différents dans les échanges que l'on a pu avoir avec les chefs d'entreprise, le premier très perturbé et le second pendant lequel les effets de hausse des prix ont eu des conséquences mais avec une renormalisation au cours de ce dernier, d'où des exercices financiers assez compliqués mais qui restent dans les états financiers globalement à l'équilibre. Cependant, trois secteurs méritent des points d'attention : l'hôtellerie-restauration, l'industrie et enfin le BTP.

Concernant les particuliers, nous constatons dans les indicateurs de confiance des ménages qu'ils sont en berne. Au niveau des prêts immobiliers, on constate une hausse des taux avec 3,5 % en moyenne qui a été largement accompagnée par les banques françaises mais aussi par les ressourciers et les marchés. Pour autant, on constate la difficulté d'accès au crédit immobilier. Les dossiers en termes de solvabilité sont forcément moins bons, et les primo accédants ont beaucoup plus de difficultés à souscrire à des prêts immobiliers avec notamment le sujet des taux d'usure qui avait un peu grippé la machine en fin d'année. Cela s'est normalisé depuis le début 2023, toutefois on ne constate pas totalement un redémarrage du crédit immobilier. Ce point d'attention est suivi attentivement puisqu'il est le cœur de métier de la banque.

Concernant le sujet de l'accompagnement des banques, que ce soit au niveau national, en Bourgogne Franche-Comté ou dans le Jura, il y a eu une année 2022 et un premier semestre assez symptomatique avec le comportement des entreprises, un octroi au crédit qui est très élevé et ensuite un ralentissement notamment des projets sur le second semestre et en 2023 avec des délais de décision des dirigeants d'entreprise qui était beaucoup plus longs. Pour autant, les banques sont toujours là pour accompagner les projets structurants et notamment les thématiques que sont la responsabilité sociétale et environnementale, la transition

énergétique, la cybersécurité et les transformations digitales qui sont vraiment des sujets prépondérants pour l'ensemble du réseau bancaire ».

Pierre WORMS : « Concernant la construction des logements, c'est effectivement une véritable problématique nationale pour toutes les raisons que nous connaissons, l'inflation, le coût des matériaux etc... cependant, les éléments issus de l'observatoire du BTP dans le Jura à fin mai font apparaître qu'effectivement les mises en chantier ne connaissent pas vraiment de ralentissement sur les maisons individuelles, en revanche on constate une diminution d'octroi des permis de construire de - 30 voire - 40% et c'est très inquiétant. C'est étonnant mais c'est à peu près compensé par une hausse de près de 40 % d'octroi de permis de construire pour des habitations collectives privées et publiques. Ce qui signifie que globalement, si l'on suit la courbe des permis de construire, encore faut-il que les chantiers soient lancés derrière, la construction reste en hausse avec sans doute des dégâts importants qui sont déjà constatés au niveau des constructeurs de maisons individuelles ».

Nicolas FIDON : « Bonjour à tous. En effet, les données nationales de la construction de maisons individuelles sont plus qu'inquiétantes. Nous sommes sur des baisses d'environ 30 % avec une multitude de facteurs qui compliquent la situation à savoir, la hausse des prix, les difficultés d'approvisionnement des chantiers et une activité qui est très variable d'une année sur l'autre. Nous avons connu une activité post COVID vraiment forte et une fois les commandes passées, de grosses difficultés à produire. Les défaillances sont aussi liées aux contrats de construction qui protègent - tant mieux - le maître d'ouvrage par un prix ferme définitif et un délai garanti. Les marges se sont donc effondrées à cause des augmentations de tarifs et nous avons payé des pénalités de retard, cela explique vraiment le double effet qui aujourd'hui fait que beaucoup de confrères sont en difficulté et d'autres n'existent d'ailleurs plus. Je pense que ce n'est pas fini. Pour la partie habitation collective, je suis surpris des chiffres annoncés. Toutefois, c'est réjouissant car quelque part notre métier doit être réinventé et je pense que l'on ira de plus en plus vers du collectif, du logement groupé pour densifier et limiter l'artificialisation des sols, mais pour le coup, c'est une révolution dans le métier. Je pense qu'il y a un virage très serré à prendre, on y travaille car cela va vite et le changement est assez radical ».

La **Vice-Présidente Christine MILLET** remercie les intervenants et propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

PRESENTATION DU NOUVEAU DISPOSITIF DE FACTURATION ELECTRONIQUE ENTRE LES ENTREPRISES

La **Vice-Présidente Christine MILLET** donne la parole à Céline CHATOT, référente départementale au sein de la Direction Départementale des Finances Publiques du Jura.

Céline CHATOT, présente, à l'appui du document annexé au présent compte-rendu, les principes de la réforme concernant la facturation électronique entre les entreprises, dont les 4 objectifs principaux sont : renforcer la compétitivité des entreprises, simplifier les obligations déclaratives des entreprises, lutter contre la fraude fiscale, permettre la connaissance de l'activité des entreprises.

Elle détaille également les entités concernées par cette réforme, son calendrier de mise en œuvre, son périmètre, les modalités de transmission de factures électroniques et des données

ainsi que le rôle des plateformes de dématérialisation partenaires. Concernant ces dernières, elle précise qu'à ce jour aucune n'est actuellement immatriculée et met en garde sur les démarchages frauduleux déjà constatés.

Salvatore GORA : « Pourra-t-on communiquer à nos fournisseurs le nom de la plateforme de réception de factures ? »

Céline CHATOT : « Vous allez la communiquer à l'administration fiscale et elle sera répertoriée dans l'annuaire électronique qui sera disponible sur le Portail Public de Facturation. Vous ne communiquerez plus avec votre fournisseur en tant que tel pour vos opérations de facturation. Les plateformes communiqueront entre elles, la plateforme de votre fournisseur ira chercher dans l'annuaire électronique la plateforme que vous aurez choisie ».

Salvatore GORA : « Les entreprises vont devoir en effet s'adapter très rapidement car les donneurs d'ordre qui sont nos clients vont nous facturer électroniquement. Nous pouvons nous mettre en conformité avec le système de facturation électronique, mais pouvons-nous pratiquer les factures électroniques en anticipant la date officielle de juillet 2025 pour les saisir ? »

Céline CHATOT : « Vous pourrez en effet anticiper, de toute façon la réception de facture sera obligatoire pour tout le monde au 1er juillet 2024. Ensuite vous pourrez entrer dans le dispositif parce que même vos plus petits clients auront déjà cette obligation de réception de factures ».

Christine MILLET : « La déclaration de TVA est donc supprimée ? »

Céline CHATOT : « Non, elle sera pré-remplie sur le même principe que la déclaration de revenus ».

La **Vice-Présidente Christine MILLET** remercie Céline CHATOT et l'ensemble des intervenants.

QUESTIONS DIVERSES

La **Vice-Présidente Christine MILLET** informe les Membres de l'Assemblée que figurent dans les dossiers de séance les Conditions Générales de Vente de la CCI du Jura (en annexe) qui seront consultables sur le site internet de la CCI du Jura.

INTERVENTIONS DE FIN DE SEANCE

La **Vice-Présidente Christine MILLET** donne la parole à Justine GRUET, Députée du Jura.

Justine GRUET, Députée du Jura, fait l'intervention suivante : « Bonjour à toutes et tous. Je tiens tout particulièrement à apporter mon soutien au Président et véritablement saluer son travail, celui de son Bureau, de son Directeur Général et de ses équipes, mais également tous les chefs d'entreprise qui, au-delà de s'investir individuellement dans leur entreprise, savent aussi

mettre leur savoir-faire et leur connaissance au service du collectif. Je crois que c'est ce qui fait toute la force des Chambres de Commerce et d'Industrie, avec des personnes qui sont des acteurs locaux investis et qui sont en capacité à travailler collectivement pour essayer de réfléchir le plus loin possible à la fois sur des sources d'innovation comme les enjeux environnementaux ou sociétaux, mais aussi sur la modification du rapport au travail. Je crois que l'on devrait avoir une réflexion collective pour arriver à un épanouissement maximal au travail.

Je souhaite revenir ensuite sur les compétences des collectivités locales, avec la Région et les EPCI qui sont les plus à même de favoriser le développement économique sur le territoire. Je crois aussi à la belle complémentarité que l'on doit avoir avec les élus locaux en termes d'attractivité. Si le département et les communes arrivent à investir sur des infrastructures qui permettent de rendre attractif le territoire, on aura plus de chances d'attirer à la fois des entreprises et des salariés. Nous recevions récemment Dominique FAURE, Ministre Déléguée chargée des Collectivités territoriales, qui commence à dire qu'il faut que l'on donne des chèques aux gens pour qu'ils viennent vivre dans nos territoires, c'est une vision très parisienne. Je crois qu'il vaut mieux nous donner des services publics, des accès aux soins, une mobilité de qualité, des écoles en proximité. Je crois que chacun d'entre vous dans son entreprise a bien compris qu'avoir un bassin de vie le plus agréable possible est ce qui permet d'attirer de la main-d'œuvre.

J'évoquerai également l'importance de la formation. Il faut que l'on parvienne à faire corrélérer davantage les formations de nos jeunes avec les emplois du territoire. J'aurai à cœur d'évoquer ce sujet avec Madame la Présidente de Région que je rencontre demain.

Pour revenir sur les contraintes budgétaires, on sait qu'il y a une part de vertueux quand on est contraint de devoir faire des économies, mais quand j'entends que vous avez été contraints de diminuer de 10 ETP votre masse salariale en 5 ou 6 ans, je pense que vous avez fait les efforts nécessaires. On peut faire un parallèle avec les communes dont la dotation globale de fonctionnement a diminué et qu'il était peut-être nécessaire d'avoir un budget le plus sincère possible, mais il faut aussi que l'on soit en capacité d'entendre qu'il y a des charges incompressibles.

Si l'on veut décentraliser, vous êtes un outil essentiel dans le maillage du territoire pour le développement économique et il ne faudrait pas que l'on « tire trop sur la corde » pour vous mettre en difficulté et perdre l'efficacité de ce travail collectif que vous représentez. Vous avez évoqué le système de péréquation au niveau national et cela m'embête toujours quand on ne valorise pas les meilleurs élèves, mais plutôt ceux qui sont en difficulté et qui n'ont pas su enclencher justement les transformations telles que celles que vous avez engagées. J'aurai donc à cœur d'être vigilante sur ce sujet.

Concernant la hausse des coûts de l'énergie qui a pénalisé un certain nombre d'entreprises depuis le début de la guerre en Ukraine, je dirais que c'est un choix politique de sortir du marché européen. On a une capacité à produire de l'électricité décarbonée constante et peu chère, mais on l'achète sur les marchés à un prix supérieur. Alors plutôt que de mettre en place des chèques en soutien aux entreprises, il faudra peut-être que l'on ait le courage de se dire « comment fait-on pour arriver à acheter de l'électricité que l'on produit moins chère ? ». Cela a forcément un impact sur la capacité des entreprises à s'installer en France et je crois que l'on aura un coup d'avance à jouer par rapport à l'Allemagne car la France à cette force de frappe de pouvoir produire de l'électricité peu chère et c'est un vrai levier d'attractivité pour nos entreprises. L'impact sur le climat est forcément quelque chose que les nouvelles générations ont compris. Chaque entreprise n'a pas envie de polluer pour polluer mais il va falloir que nous arrivions à accompagner du mieux possible pour atteindre cet équilibre entre ne pas mettre en difficulté mais pour autant savoir engager la transition énergétique nécessaire.

Je terminerai sur le dernier point de l'ordre du jour qui a été abordé, à savoir la facturation électronique. Je suis toujours stupéfaite de cette suradministration déployée sur l'ensemble des secteurs d'activité. Je prendrai l'exemple des vigneron qui sont contraints de noter sur leurs étiquettes la valeur nutritionnelle, énergétique et les ingrédients qui sont présents dans le vin. C'est important également d'avoir l'équilibre entre le contrôle du client mais je crois que la magie d'un vin, c'est aussi de ne pas forcément savoir ce qu'il y a dedans. Pour en revenir au fait que le vigneron qui est là avant tout pour travailler sa vigne et produire du vin de qualité, il se retrouve avec une charge administrative supplémentaire. Et vous, chefs d'entreprise, allez nécessairement vous retrouver avec une charge administrative supplémentaire qui devait être de la compétence de l'État en termes de contrôle à la fois des facturations et des bilans.

Il faut donc que l'on arrive à trouver cet équilibre entre le besoin de moderniser les choses mais en gardant le cœur de votre travail qui est d'entreprendre et de créer de la richesse sur le territoire. En ce sens, le rôle de conseil des Chambres est primordial et je reviendrai sur mon propos liminaire pour souligner la qualité de votre travail et vous remercier de votre engagement afin que collectivement, on arrive à s'aider les uns les autres pour que la transition se fasse beaucoup plus facilement.

Je souhaite vous remercier pour la qualité de nos échanges. Même si je ne participe pas aux travaux de la commission des finances ou des affaires économiques de l'Assemblée Nationale, je me dois d'être en alerte sur ces sujets-là et je saurai m'en faire la porte-parole à Paris.

Je vous remercie ».

La Vice-Présidente Christine MILLET remercie Justine GRUET et donne la parole à Willy BOURGEOIS, Vice-Président en charge du sport et de la communication au Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté

Willy BOURGEOIS, Vice-Président en charge du sport et de la communication au Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, fait l'intervention suivante :

« Bonjour à toutes et tous. Madame la Vice-Présidente, Madame la Députée, Mesdames, Messieurs.

Je souhaite intervenir sur trois points qui font écho au débat qui a eu lieu cet après-midi, mais juste avant, je souhaitais, par votre intermédiaire Madame la Vice-Présidente, remercier l'engagement des élus et des conseillers entreprise de la CCI du Jura pour le travail qui est mené sur le territoire. Je le dis avec sincérité et je précise que je ne le dis pas dans toutes les CCI de la région. Il est de notoriété régionale que la CCI du Jura a un maillage territorial particulier, une connaissance fine des entreprises du territoire, ce n'est pas le cas partout, donc je souhaitais par votre intermédiaire vous remercier pour ce travail qui est important pour la Région puisque depuis la loi PACTE nous devons veiller à avoir une cohérence des actions mises en œuvre par les CCI territoriales et nos orientations politiques. Cette connaissance fine des entreprises du territoire est importante pour les politiques publiques que la Région doit mettre en œuvre.

Le premier point que je souhaite aborder avec vous concerne une note conjoncturelle qui fait là-aussi écho à ce qui a été évoqué par l'État tout à l'heure puisque nous partageons les mêmes intuitions de conjoncture. Je souhaite préciser en préambule que nous avons une relation très bonne avec l'État déconcentré en région. Là-aussi c'est important de bien en tenir compte, cela s'est accéléré avec la crise sanitaire du COVID. Ce travail en intelligence avec l'État nous permet, lorsqu'il y a des difficultés conjoncturelles, d'avoir un front commun et de mettre en œuvre des solutions. Lors de la période COVID, c'était parfois l'État qui s'engageait et nous avions des partages d'informations, et d'autres fois c'était la Collectivité régionale et lorsqu'il y avait un besoin d'avancer pour un plan de sauvegarde de l'économie de proximité, nous y allions

ensemble. Ce qui a été mis en œuvre à l'occasion de la crise sanitaire s'est perpétué avec la Présidente de Région et le Préfet de Région au niveau régional chaque mois avec un partage d'informations et nous l'avons également mis en œuvre localement avec le Préfet de département que je vois régulièrement pour échanger. Sachez que ce partage de la relation entre l'État et la Région est bonne, inédite, même s'il n'a pas toujours été évident, mais en tout cas c'est important pour le développement économique de notre territoire.

Je voudrais aborder deux sujets complémentaires. La conjoncture est ce qu'elle est, cependant selon nous, il y a un risque de stagflation, c'est-à-dire que l'inflation reste toujours aussi importante même si la Banque Centrale Européenne a pour mission de faire chuter l'inflation à 2 %, nous le voyons avec le risque que la guerre en Ukraine s'enlise et fasse que l'inflation soit toujours en hausse avec un volume financier à l'échelle du pays qui stagne. Cet élément est pour nous assez important, nous en mesurons le risque et c'est pour cela que nous avons pris la décision de conforter sur nos structures économiques certaines de nos antennes. La régie ARDEA permet d'obtenir des prêts à taux zéro de la Région pour faire un effet levier auprès des banques ; nous avons pris en compte ce risque pour augmenter les capacités de la régie afin d'aider les entreprises qui bénéficient actuellement de nos prêts en cas de difficultés temporaires de remboursement, d'avoir des facilités de report par nos agents.

Le deuxième point que je souhaitais aborder concerne l'action de la Région. Sur notre territoire de forte dimension industrielle, nous avons fait le choix de travailler par filières économiques avec un schéma régional de développement économique. Le parti pris de la Présidente Marie-Guite DUFAY a été de se concentrer sur certaines filières très importantes et historiques du territoire telles que l'hydrogène, l'automobile, l'horlogerie, la lunetterie, la métallurgie, l'agroalimentaire, en intelligence avec les CCI et les acteurs économiques, pour concentrer les efforts financiers et les effets levier de la région BFC, en prenant également le parti de concentrer nos efforts de formation sur certaines filières qui font vivre le territoire parce que nous pensons qu'en concentrant nos efforts sur ce qui fait la réussite et l'efficacité du développement économique de la Bourgogne Franche-Comté, en concentrant nos efforts sur ce qui crée majoritairement de l'emploi, cela permettra d'accompagner le développement économique.

Je souhaitais également évoquer un point qui me tient particulièrement à cœur puisque c'est un travail que j'avais mené avec l'ancien Président de la CCI de Région Monsieur Rémy LAURENT, à savoir la mise en œuvre de Kapnumerik. Nous avons créé lors du mandat précédent, avec le soutien très fort de la CCI du Jura une filière numérique à part et entière. C'est un choix politique qui a été opéré considérant que le numérique est à la fois une filière entière, mais aussi parce que quand on a une filière numérique qui se renforce, c'est un soutien supplémentaire aux entreprises du territoire qui doivent embrasser cette transformation numérique. Je tiens à souligner que ce travail mené en premier lieu avec la CCI a permis d'être essaimé. Vous l'avez souligné, Kapnumerik va perdurer avec un nouvel axe d'entrée sur les métiers de services, tels que le commerce et la restauration.

Le troisième point que je souhaitais aborder avec vous est celui du risque des transitions. La transition écologique et énergétique est un fait de société majeur et je ne vais pas m'y attarder. Il y a toujours des gens qui pensent qu'il n'y a pas de problème avec la planète, mais si vous ne le faites pas pour la planète faites-le parce que le marché vous le demande. Le consommateur va devenir de plus en plus intéressé et lorsqu'il vote avec sa carte bancaire tous les jours il va regarder quel produit et le moins décarboné. C'est une perspective de consommateur à venir, c'est une perspective économique sur laquelle les filières sont en train de s'engager et nous les encourageons, par les leviers financiers de la Région, à le faire parce qu'à terme, le consommateur va l'imposer. Je prends comme unique exemple la filière automobile. De grands constructeurs nationaux imposent chaque jour à leurs sous-traitants d'avoir un engagement en

matière de décarbonation de l'économie. Demain, le consommateur choisira probablement sa voiture en fonction de son prix mais également en fonction d'un produit qui est le plus décarboné possible. Tous les acteurs, constructeurs et sous-traitants qui ne feront pas ce travail de décarbonation de l'économie s'exposeront au risque de perdre des parts de marché et de ce point de vue-là, dans toute la concentration que met en œuvre la région BFC sur ces financements publics, nous nous désengageons de certaines compétences qui n'étaient pas obligatoires, nous concentrons nos investissements sur les compétences obligatoires telle que la compétence économique et dans ce cadre-là nous concentrons nos investissements vers l'économie circulaire pour les entreprises, vers l'efficacité énergétique ou la production d'énergie renouvelable avec la transition écologique et également le traitement des déchets.

Nous concentrons également nos efforts sur la formation car si l'on ne prend pas aujourd'hui cette direction, il y a un risque pour nombre des entreprises du territoire de passer à côté de ces enjeux qui sont essentiels pour la planète mais aussi pour le marché. Le dispositif existant est le programme PERF (Programme Environnemental Régional Fédérateur) dont vous êtes l'un des acteurs. Aujourd'hui nous avons un objectif d'accompagnement de 900 entreprises par année sur le territoire et 500 projets qui devront être soutenus financièrement. Vous cherchez des leviers de chiffre d'affaires nouveau, en tout cas pouvez être acteurs de cet accompagnement des entreprises en matière de transition énergétique et écologique et cela dégagera de la valeur ajoutée pour la CCI mais surtout pour le territoire et cela permettra d'avoir demain des entreprises qui seront à la pointe de l'innovation.

Je vous remercie ».

La Vice-Présidente Christine MILLET remercie Willy BOURGEOIS et donne la parole à Anne-Line TONNAIRE, Directrice Départementale Adjointe de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, qui représente Monsieur le Préfet du Jura.

Anne-Line TONNAIRE, Directrice Départementale Adjointe de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, fait l'intervention suivante :

« C'est à moi que revient la lourde tâche de clôturer les travaux de cette Assemblée Générale. Mesdames et Messieurs, comme cela a déjà été fait je voudrais remercier les participants que vous êtes, les différents intervenants pour la qualité des échanges et des présentations. Je voudrais également excuser Monsieur Serge CASTEL, Préfet du département du Jura, que je représente aujourd'hui qui aurais souhaité être présent mais qui a été happé par d'autres contingences urgentes.

Mon intervention sera brève. L'action de la CCI sera replacée au cœur de mon propos.

Je tenais à souligner en premier lieu la qualité du travail réalisé au quotidien par la CCI aux côtés des entreprises du Jura pour les accompagner au mieux. Les accompagner sur des sujets classiques, vous avez évoqué votre offre de services donc que je ne vais pas ré-égreiner l'ensemble de vos dispositifs, mais les accompagner sur des sujets qui émergent tels que la RGPD ou la cybersécurité.

En second lieu et au-delà de l'offre de la CCI, je souhaitais également saluer le travail partenarial qu'elle déploie sur le territoire aux côtés de l'État, des collectivités territoriales et des autres acteurs économiques et sociaux en mettant particulièrement en lumière deux actions qui nous tiennent à cœur.

La première d'entre elles est l'animation du club « les entreprises s'engagent » auquel on tient beaucoup et qui a donné lieu en 2022 à plusieurs événements autour de la thématique de l'inclusion sociale, thème fort porté par l'État avec l'inclusion de salariés en situation de handicap mais aussi l'inclusion dans les entreprises de personnes ukrainiennes.

La seconde action que je souhaitais évoquer, projet auquel on tient et que je souhaite mettre en valeur, est celui de la Plateforme RH. Vous l'avez évoqué, Monsieur le Directeur, c'est un projet qui rencontre des difficultés financières avec le tarissement des fonds structurels européens, mais c'est un sujet que l'on porte aussi au niveau de l'État et sur lequel on essaie de vous accompagner au mieux y compris en trouvant des ressources financières. Il y avait ce matin un entretien avec Monsieur le Préfet qui a abordé ce sujet et qui vous a aussi proposé des solutions à long terme ».

Luc DREVET : « Nous vous en remercions ».

Anne-Line TONNAIRE : « En dernier lieu et cela a été décrit précédemment, le Jura connaît une situation contrastée. C'est à la fois un territoire avec des atouts nombreux, nous sommes quasiment au plein-emploi, mais également avec des difficultés telles que les tensions en matière de recrutement, le ralentissement de l'activité dans certains secteurs comme l'industrie, des inquiétudes dans d'autres secteurs comme celui du BTP. Les politiques publiques continueront bien évidemment à œuvrer dans le sens de la résolution de ces difficultés et dans l'accompagnement des acteurs économiques, mais l'histoire et l'expérience montrent que la mobilisation de tous est essentielle pour qu'une réponse pertinente et adaptée puisse être apportée et je n'ai pas de doute sur le fait que la CCI, malgré les difficultés qu'elle rencontre, sera et continuera à répondre « présente » face à ces différents enjeux ».

La Vice-Présidente Christine MILLET remercie Anne-Line TONNAIRE et ajoute :

« Notre séance touche à sa fin. Juste avant de nous quitter, je voudrais remercier Luc DREVET pour son investissement, son expertise au service de la CCI du Jura et sa connaissance du monde consulaire qui nous a bien servi. Je souhaitais le remercier pour ces 17 années passées dans le Jura à nos côtés. J'associe évidemment le Président, les Membres du Bureau, les Elus dans cette pensée et ces remerciements et lui souhaite une belle continuation ».

Luc DREVET : « Je vous remercie ».

Applaudissements de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Les Secrétaires

Jean-Pierre PARIZON

Patrick JANAND / Florence PUIG

ANNEXES

Rapport d'activité 2022

Retour sur une année d'actions
au service des entreprises et
des territoires



CCI JURA



ÉDITO

2022 : L'AN 1 DE LA TRANSFORMATION

Comme nous l'avions annoncé dans la précédente édition de notre rapport d'activité annuel, le temps fort de l'année 2022 a été le déploiement d'un plan de transformation volontariste et ambitieux de notre modèle économique, afin de compenser la baisse drastique et sans précédent de la ressource fiscale de la CCI du Jura à hauteur de -40% en 2 ans, ceci sans renoncer à nos services mais au contraire en développant davantage notre offre d'accompagnement aux entreprises.

Ce plan de transformation a tout d'abord été construit sur une écoute des attentes et des besoins formulés par un panel représentatif de dirigeants jurassiens conjuguée à l'identification des bonnes pratiques de notre réseau, le tout débouchant sur une refonte globale de notre offre et de notre stratégie commerciale. Il a ensuite été validé au cours d'un séminaire des membres de notre Assemblée avant d'être mis en œuvre par l'ensemble de nos équipes dans le cadre d'une démarche proactive qui a sollicité la contribution de tous nos collaborateurs.

Nous poursuivons à présent cette transformation en optimisant chacune de nos prestations tout en détectant de nouveaux gisements d'intervention, afin de conforter notre tissu économique par la stimulation du développement des compétences de nos équipes et l'acquisition de nouvelles expertises.

La CCI du Jura est également restée très investie tout au long de l'année sur les enjeux d'attractivité économique de notre territoire afin de desserrer les contraintes de recrutement auxquelles sont confrontées la plupart des acteurs économiques. L'objectif est d'attirer durablement de nouveaux talents grâce à la valorisation de la marque employeur et des vastes opportunités professionnelles offertes aux nouveaux arrivants par « le premier Département industriel de France » rapporté à sa population active.

Nous saluons l'engagement de toutes et de tous, Elus et collaborateurs de la CCI du Jura, dans cette mutation indispensable à la pérennité de notre action et à l'amélioration continue de notre performance collective.

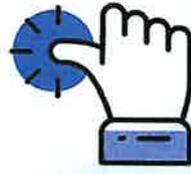


Luc Drevet
Directeur Général

Jean-Pierre PARIZON
Président

MESURE DE LA SATISFACTION DES CCI EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ *

* Enquête Opinionway pour CCI France



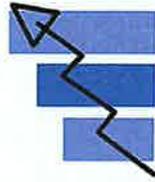
8,4 / 10

Note de satisfaction globale quant à l'accompagnement fourni par les CCI (moyenne nationale 8,1 / 10)



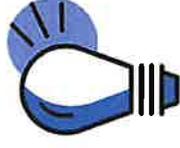
9,2 / 10

Note de la qualité de la relation avec les interlocuteurs de la CCI



29%

des dirigeants interrogés indiquent que leur chiffre d'affaire a progressé à la suite de l'accompagnement CCI



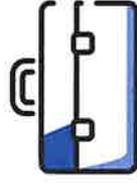
60%

des entreprises interrogées ont mis en place au moins une action à la suite de leur accompagnement



35 %

des accompagnements ont porté sur l'accompagnement à l'export et le développement international



8,3 / 10

Note de recommandation de la CCI à une autre entreprise (moyenne nationale 8,1 / 10)

CHIFFRES CLÉS JURA



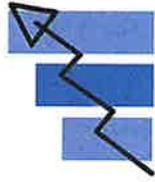
434
abonnés
@cci_jura
NOUVEAU !



200
annonces de
recrutement
relayées sur
jurarecruite.com



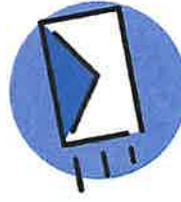
3945
formalités
internationales
traitées



86
entreprises
accompagnées au
financement



878
abonnés à
CCI du Jura
soit + 28 %



95
campagnes emailings
3 campagnes SMS



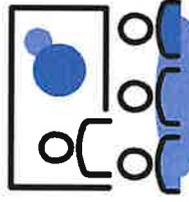
4281
abonnés
@CCI_DU_JURA
soit -0,4 %



50
entreprises
accompagnées
dans leur transition
numérique



13
newsletters [JuraneWS](#)



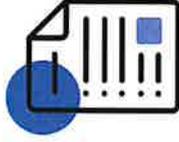
75
événements et
ateliers thématiques
en présentiel et
webinaire



100
entreprises
accompagnées
sur le thème du
Développement
Durable



126
participants au
ateliers création
d'entreprise



1797
formalités traitées
par le CFE



949
abonnés à la page
CCI JURA
soit + 4%



Accompagner les entreprises dans leur transition numérique et leur transformation digitale

UNE OFFRE DE SERVICES SUR MESURE

L'objectif est de continuer à développer des actions spécifiques à destination de nos ressortissants afin d'améliorer la compétitivité de leurs entreprises par un usage pragmatique du numérique, de démocratiser ces usages à travers des actions de sensibilisation, de conseil et d'accompagnement. A cet effet, la CCI du Jura propose un Espace dédié aux entreprises et aux porteurs de projets qui souhaitent développer des process et des services à partir de compétences issues du digital.

BOOSTER SA COMMUNICATION ET SON MARKETING DIGITAL

Diagnostic, accompagnement, formation, analyse, stratégie sont les principaux objectifs des différentes formules d'accompagnement personnalisées proposées par l'Espace Compétences Digitales afin d'optimiser la compétitivité des entreprises. Dans le domaine professionnel, le but de la communication digitale est de transmettre des messages, des valeurs ou encore des résultats qui vont attirer l'attention des internautes cibles et améliorer la visibilité d'une entreprise. Quant au marketing digital il se penche sur des questions d'offres et d'expériences utilisateur sur le web.

Nos prestations : Diagnostic Communication Digitale / Accompagnement montage plan de communication / Réseaux sociaux : lesquels avec quelle ligne éditoriale ? / Créer, animer, référencer un site / Mettre en place des emailings respectant le RGPD / Création et retouche de visuels / etc.

RELANCE TOURISME NUMÉRIQUE

Dans le cadre du Plan tourisme Destination France et de l'initiative France Num mis en place par la Direction Générale des Entreprises, les Chambres de Commerce et d'Industrie proposent à 5 000 petites entreprises contribuant à l'attractivité touristique du territoire de bénéficier d'un diagnostic individuel de maturité numérique, accompagné d'un plan d'actions pour développer leur activité avec le numérique.

L'accompagnement a pour objectif d'élaborer des plans d'actions personnalisés et de mettre en œuvre des solutions simples et concrètes. Ce programme se poursuit en 2023.



LA WEBSCHOOL DU JURA

En 2022, la webschool a réuni une centaine de personnes à travers 3 webinaires et 3 thématiques : rendre son site web plus visible sur Google en optimisant son référencement, créer ses visuels avec CANVA et impliquer, c'est aussi motiver !

LES ATELIERS GOOGLE

Les consommateurs ont massivement adopté des pratiques digitales pour effectuer leurs achats. Les professionnels doivent constamment s'adapter pour répondre aux nouvelles habitudes de consommation.

La numérisation des entreprises reste un chantier prioritaire. C'est pourquoi les CCI de Bourgogne Franche-Comté et Google Ateliers Numériques organisent en coopération des webinaires pour aider les entreprises de la région à s'approprier ou à mieux maîtriser les usages numériques dans le cadre de leur développement.

En 2022, 20 ateliers ont rassemblé plus de 300 établissements jurassiens et plus de 1 000 établissements en Bourgogne Franche-Comté.

PROGRAMME RÉGIONAL KAPNUMÉRIK

La transition numérique constitue un enjeu crucial et décisif pour tous les acteurs économiques de la région.

Dans le cadre du programme régional Kapnumérik, les CCI proposent un programme de sensibilisation et d'accompagnement à la transformation numérique pour toutes les entreprises du territoire quelque soit leur secteur d'activité, leur taille ou leur niveau de performance.

En 2022, une cinquantaine d'entreprises ont bénéficié d'un accompagnement par la CCI du Jura.





Les accompagnements à la cybersécurité

Les cyber-attaques frappent sans distinction petites entreprises et multinationales... Pour les victimes, elles se soldent par une demande de rançon, un vol de données sensibles, une indisponibilité partielle ou totale des équipements, un impact négatif sur l'image de l'entreprise. La reprise d'activité, quand elle n'est pas impossible, est souvent longue à mettre en œuvre, coûteuse et éprouvante. En 2022, les attaques cyber ont connu une augmentation significative (+ 40% par rapport à 2021) et sont de plus en plus sophistiquées. Elles touchent notamment les TPE/ PME qui restent une cible de choix, dû à des systèmes d'information encore largement vulnérables et un retard pris en matière de sécurité informatique face à des cybercriminels de plus en plus compétents et organisés. Ces attaques ont engendré d'importants dommages économiques, perturbé les opérations des organisations et compromis la confidentialité des données.

Dans ce contexte, afin d'aider les entreprises à prévenir les risques liés à la sécurité de l'information, la CCI Jura renforce son offre à destination des entreprises, afin de bien appréhender les obligations liées au traitement des données personnelles, et renforcer leurs mesures de cybersécurité au quotidien.

LA SENSIBILISATION À LA CYBERSÉCURITÉ

Vos collaborateurs sont la première et dernière barrière contre les cyberattaques. L'erreur humaine étant impliquée dans plus de 90 % des incidents de sécurité, il est indispensable que l'ensemble de vos salariés soient sensibilisés à la cybersécurité pour comprendre les cyberattaques, les détecter, adopter les bonnes pratiques et acquies les bons réflexes. Développer une culture sécurité de ses collaborateurs permettra de déjouer bon nombre de cyberattaques.

LE DIAGNOSTIC CYBERSÉCURITÉ : MY CYBER 360° VOTRE PLAN D'ACTION EN 3 ÉTAPES

Étape indispensable pour évaluer votre situation et protéger les données et le système d'information de votre entreprise, ce diagnostic est réalisé dans vos locaux par un conseiller certifié (ISO/CEI 27001 Lead Implementer, ISO/CEI 27005 Risk Manager), en présence des personnes de l'entreprise et/ou des prestataires impliqués dans la sécurité de l'information.

Il couvre méthodiquement et de manière exhaustive l'ensemble des domaines de la sécurité de l'information, indépendamment de vos équipements technologiques. Il s'adapte à votre structure, quelle que soit sa taille et son activité, pour fournir des préconisations concrètes basées sur la norme ISO 27001, et les mesures indispensables à mettre en œuvre. À l'issue de cet état des lieux, nous vous remettons un plan d'actions personnalisé contenant des recommandations détaillées par ordre de priorité, sur l'ensemble des points faibles/perfectibles identifiés. Par la suite, votre conseiller certifié assurera un suivi opérationnel des différentes mesures et actions mises en place suite aux recommandations.

LA FORMATION À LA CONFORMITÉ RGPD DÉDIÉE AUX TPE / PME

Les objectifs de cette formation d'une journée dédiée au TPE et PME sont de permettre d'intégrer les notions essentielles du RGPD, de comprendre ce qu'il implique pour votre entreprise, d'identifier la liste de tous les traitements de données personnelles que vous détenez et d'entreprendre votre mise en conformité en toute autonomie afin de prouver à tout moment, que les données personnelles que vous stockez, traitez ou utilisez sont protégées.

Durant cette formation, nous vous remettons les outils nécessaires à la mise en conformité (registre des traitements, check list par type de traitement se traduisant en plan d'actions, la liste de la documentation à annexer au registre des traitements...) et vous commencerez à les utiliser pour votre propre structure. Cette journée de formation peut être prise en charge tout ou partie par votre plan de formation (OPCO).



LE SECNUM ECO, UN ÉVÉNEMENT DÉDIÉ ORGANISÉ LE 22 OCTOBRE À LONS LE SAUNIER



Le colloque SecNumeco a été coorganisé par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), le Service de l'Information Stratégique et de la Sécurité Économiques (SISSE) et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura et en partenariat avec le journal le Progrès.

Cet événement s'inscrivait pendant le Cybermois, déclinaison nationale du mois européen de la cybersécurité, a permis d'aborder les perspectives de la sécurité économique et de la sécurité du numérique autour de témoignages, de démonstrations et de retours d'expériences.

Au programme de la journée : des interventions d'experts ont été proposées aux côtés du témoignage d'un chef d'entreprise de la région ayant subi une cyberattaque récente.

Des outils pratiques pour protéger les entreprises des risques d'atteintes au patrimoine matériel et immatériel de leur organisation ont été présentés.

Les intervenants : Jean-Baptiste BARBIER, INPI / Véronique BRUNET, ANSSI / Vincent RASNEUR, CNIL / Denis BOYER, ACYMA Cybermalveillance.gouv.fr / Serge DURAND, Airbus / 1 Intervenant du Ministère de l'Intérieur / Yasmina POMATHIOS et Delphine RACLE direction régionale des douanes / Pascal GADEN, Partner chez Almond / Juliette KURTZMANN, ARNIA / Capitaine Thomas ANTOINNE , Adjudant-chef Stéphane MALAIZE, Gendarmerie Nationale.

Chaque intervention s'est vue interactive afin de pouvoir interagir avec les 112 participants en leur permettant de poser toutes leurs questions.

LANCEMENT DE LA NEWSLETTER CYBERSÉCURITÉ RÉGIONALE

Afin de vous tenir au fait des actualités et des bonnes pratiques en matière de cybersécurité, les CCI de Bourgogne Franche-Comté ont élaboré un nouveau support Newsletter Régionale bi-mensuelle. Vous pouvez vous y abonner [en suivant ce lien](#).



L'OUTIL DIGIPILOTE CCI FRANCE

Bruno Gallet, Conseiller cybersécurité à la CCI du Jura, a participé avec l'équipe des conseillers référents en la matière à l'élaboration d'un questionnaire Cybersecurité basé sur le norme ISO 27001 sur l'outil de diagnostic CCI France : DigiPilote.





Desserrer les contraintes de recrutement des entreprises par une politique d'attractivité territoriale volontariste et adaptée



DDETSPP

Liberté
Égalité
Fraternité

En 2021, les équipes de la CCI du Jura ont été pleinement mobilisées pour **soutenir les efforts de relance** engagés par les entreprises de son ressort, et également, pour positionner **un Jura plus attractif** en termes d'**emploi** et de **développement économique**, aux côtés des services de l'État et des collectivités territoriales.

LA DÉMARCHE JURARECRUTE

La démarche Jura Recrute orientée à la fois « entreprise » et « cadre de vie », vise à promouvoir les territoires et leurs emplois en accompagnant les collectivités sur leur « pack accueil », et les rapprocher des entreprises locales qui recrutent. Ainsi à l'été 2022, l'outil internet « [Jura recrute](#) » (présenté ci-après) a été lancé pour permettre de valoriser les entreprises en tant qu'employeurs (cadre de travail) et de valoriser le territoire (cadre de vie) pour attirer de nouveaux talents sur le Jura. Au-delà de cet outil, la démarche « Jura Recrute » s'inscrit dans une démarche départementale pilotée par le Département avec l'Agence d'ingénierie du Jura et le Comité départemental du Tourisme. Ainsi, la CCI a réalisé les actions suivantes sur 2022 :

- Présentation de la démarche aux 14 EPCI lors d'un conseil d'administration de l'Agence d'ingénierie du Jura
- Création du site internet Jura recrute et d'un support papier « carte de visite »
- Communication relayée du Jura Magazine et d'une vidéo de présentation du Jura comme lieu de vie et de travail, réalisés par le Comité départemental du tourisme
- Présence à la Foire de Libramont, Belgique, pour la promotion des emplois et du Jura
- Webinaire vers les demandeurs d'emploi des Hauts de France (partenariat avec Pôle emploi) avec l'appui de 4 EPCI, du Comité départemental du tourisme et de 8 entreprises issues des 4 EPCI : présentation d'emplois, rencontre d'employeurs, présentation du territoire d'accueil

LA PLATEFORME RH JURA INTERCONSULAIRE (PRH)

Animée par les 3 chambres depuis 11 ans et soutenue par l'État jusqu'en 2022, elle regroupe les partenaires et acteurs sur les champs des ressources humaines, de l'emploi, de l'insertion, de la formation. Elle permet d'apporter une réponse globale aux TPE/PME du territoire en matière de ressources humaines.

La PRH s'adresse également aux salariés des entreprises, aux demandeurs d'emploi, aux jeunes en recherche d'alternance, ainsi qu'aux territoires. Pour la découvrir, rendez-vous sur : plateforme-rh-jura.fr

LA NEWSLETTER PRH

La PRH publie également une newsletter trimestrielle à destination des dirigeants et salariés et acteurs des Ressources Humaines avec pour chaque parution un Grand Thème. En 2022 : L'inclusion / La marque employeur / Comment recruter autrement avec les SIAE ? / L'attractivité. Vous pouvez vous inscrire sur le site : plateforme-rh-jura.fr



LE LANCEMENT DE LA PLATEFORME JURARECRUTE

Les 3 chambres consulaires du Jura (CCI, CMA et Chambre d'Agriculture) se sont associées pour développer un site internet gratuit : jurarecrute.com qui permet de faciliter les recrutements dans le Jura, mais pas que...



De nombreuses entreprises, tous secteurs confondus, rencontrent des difficultés de recrutement. Le taux de chômage dans le Jura est particulièrement bas. Le vivier de candidats est localement faible, il est donc nécessaire de valoriser les entreprises en tant qu'employeurs (cadre de travail) ainsi que de valoriser le territoire (cadre de vie) pour attirer de nouveaux talents.



L'ANIMATION DU CLUB DES ENTREPRISES S'ENGAGENT

« Les entreprises s'engagent », c'est la Communauté française des entreprises engagées pour une société inclusive et un monde durable initiée par le Président de la république en 2018.

La démarche :

- Une Communauté pour construire une société inclusive et un monde durable pour tous, en s'appuyant sur les forces de chacun
- Des entreprises qui s'engagent : l'entreprise constitue un moteur puissant d'innovations sociales et sociétales et joue un rôle clé dans la cohésion sociale du pays
- Pour agir collectivement : l'État s'engage à faciliter, accompagner et valoriser les actions sociales qui sont déployées par les entreprises du territoire

Les thématiques d'engagements :

- Sobriété énergétique
- Insertion professionnelle des jeunes
- Insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
- Achats inclusifs
- Insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice
- Insertion professionnelle des réfugiés
- Insertion professionnelle des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville
- Ukraine

Le Club du Jura :

Lancé à l'été 2021, il comprend 40 entreprises à la fin de l'année 2022. Les 2 priorités identifiées par les adhérents sont le recrutement et les passerelles entre les écoles et les entreprises. Il s'appuie sur les acteurs de l'emploi et de l'insertion et d'un réseau de partenaires existants : Pôle emploi,

Cap emploi, Missions locales, structures d'insertion par l'activité économique, la Plateforme RH, les Clubs RH, les Rencontres industrielles du Grand Dole, les Rencontres entreprises Territoire d'Industrie Haut-Jura, Made in Jura, association Alons'Zi, Pôle Ressources IAE de BFC, chargés de développements économiques des collectivités locales.

Il se structure autour de 2 co-leaders : M. Olivier EUVRARD, Directeur d'usine – Bouvard Alina Industrie et M. Matthieu GROSSET, Directeur – Groupe Coopératif Demain, entourés de M. Angelo CUCCI, Chargé de développement Emploi – Territoire à la DDETSPP 39 et depuis octobre 2022, Mme Charlotte MINOTTI, Responsable appui aux territoires et emploi – CCI du Jura.

Les plus-values pour les entreprises adhérentes :

Rejoindre un réseau local de pairs et d'entreprises engagés pour agir collectivement et localement, participer à des événements communs et bénéficier d'outils et de solutions pour passer à l'action, grâce à des programmes d'engagements et des services clés en main.



Pour tout contact :

lesentreprisesengagent.39@gmail.com
07 60 98 68 83 / 06 72 22 59 77

LA FOIRE DE LIBRAMONT

La foire de Libramont a accueilli plus de 200 000 visiteurs sur 4 jours. Les représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, d'Agriculture et d'Artisanat jurassiennes, ainsi que les délégués de SOELIS (Emploi en milieu rural) ont présenté les entreprises et les métiers jurassiens qui recrutent, le cadre de vie jurassien particulièrement attractif et, bien entendu, des offres d'emplois et de reprise en temps réel dans le but d'attirer de nouveaux talents sur le territoire. Ils ont valorisé le nouvel outil jurarecruite.com qui offre aux entreprises la possibilité de recruter dans le Jura grâce au CV en ligne déposés par les candidats et aux personnes à la recherche d'un emploi ou d'un stage, d'accéder en quelques clics à de nombreuses offres dans le Jura. Et ils ont diffusé les offres de reprises pour de potentiels entrepreneurs via transentreprise.com



EVENEMENTS ET SALONS 2022

PLATEFORME RH
JURA



- 4 mai : Jobdating Alternance Dole (Mission locale)
- 22 mars : Printemps de la Formation Mouchard (Communauté de Communes du Val d'Amour)
- 19 avril : Forum emploi Mouchard (Communauté de Communes du Val d'Amour)
- 11 octobre : Les Matinales de l'emploi Saint Aubin
- 31 mars : Soirée des entreprises « accueillir des réfugiés » Chamblay (Communauté de Communes du Val d'Amour)
- 4 juillet : Soirée entreprises « stratégie de développement économique » Chaussin (Communauté de Communes Plaine Jurassienne)
- Rencontres industrielles Grand Dole : 8 avril, 10 juin (SICMO), 14 octobre, 18 novembre (Bouvard Alina Industrie), 9 décembre (LIG)
- 20 septembre : Inauguration Tiers-Lieux et Table-ronde « attractivité des territoires ruraux » Chamblay et Mont-Sous-Vaudrey
- 20 octobre : Rentrée économique du Grand Dole
- 24 novembre : Course d'Orientation Commerce Dole
- 29 novembre : Journée d'information Camping Jura Champagnole
- 8 décembre : Petit déjeuner Club Les entreprises s'engagent JURA Lons-le-Saunier
- 15 décembre : Soirée entreprises Fraisans (Communauté de Communes Jura Nord)



LE FONDS TOURISME DURABLE

Ce dispositif s'adresse à tous les restaurateurs/hébergeurs - TPE/ PME situés en zone rurale et s'engageant dans la Transition Écologique. L'ADEME a conventionné avec la CCI du Jura pour que celle-ci accompagne les restaurateurs et hébergeurs du Jura dans la réalisation de leur diagnostic environnemental et dans leur demande de financements. Depuis le démarrage du programme, une communication abondante a été mise en place : publication, mailing, intervention (AG UMIH, EPCI, office de tourisme). Au cours de cette année 2022, une vingtaine de porteurs de projets ont été rencontrés et 12 diagnostics ont été réalisés.



LE LABEL CLEF VERTE

L'association Teragir a signé un partenariat avec le réseau des Chambres de commerce et d'industrie pour la délégation des audits du label Clef Verte.

À partir de 2023, les audits de labellisation Clef Verte seront en grande majorité délégués aux conseillers des Chambres de commerce et d'industrie (CCI), présents au plus près des professionnels du tourisme sur les territoires de France métropolitaine et d'outre-mer.

Cet accord vise à renforcer les capacités d'audit du label dans une dynamique de forte croissance du label. 170 conseillers CCI ont été formés fin d'année 2022 par les équipes de Teragir à la réalisation des audits Clef Verte sur l'ensemble du territoire. Dès 2023, les conseillers CCI assureront les audits dans les hébergements touristiques et dans les restaurants candidats au label.

Ce partenariat témoigne d'un engagement commun de la part de l'association Teragir et du réseau des CCI en faveur du développement durable et plus spécifiquement de la transition écologique des professionnels du tourisme.



FONDS TOURISME DURABLE

Incredible mais vert !

Restaurateurs, hébergeurs, acteurs du slow tourisme, avec France Relance et les financements de l'ADEME, empruntez le chemin du tourisme durable.

agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises



Formation, orientation et apprentissage

MINI STAGES DÉCOUVERTES

128 conventions signées!



RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Face à la multitude de choix possible, pas facile pour les plus jeunes (collégiens, lycéens et étudiants) de savoir vers quel métier s'orienter ! Les périodes d'observation en milieu professionnel dites « mini-stages découverte » proposées par la CCI avec l'appui du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, permettent de :

- Se familiariser avec le monde du travail, sur une période de 1 à 5 jours,
- Découvrir des métiers,
- Se faire connaître d'un employeur pour un futur contrat en alternance.

L'INFORMATION ET LA MÉDIATION APPRENTISSAGE

Depuis le 1^{er} janvier 2020 les OPCO ont pris la compétence dans le traitement des contrats d'apprentissage, cependant la CCI du Jura est toujours l'interlocuteur privilégié des entreprises, des apprentis et des familles sur des interrogations diverses et variées (recherche de maître d'apprentissage, les obligations et devoirs des employeurs et des apprentis, rupture du contrat d'apprentissage, etc.). La CCI du Jura a aussi pour mission d'être médiatrice de l'apprentissage et intervient régulièrement dans les différends ou conflits qui opposent apprentis et employeurs.

Plus d'une vingtaine de demandes de médiation ont été réalisées depuis mai 2022, cette activité est en constante croissance.

LA COURSE D'ORIENTATION DE DOLE

Cette action consiste à faire découvrir aux jeunes (scolaires et demandeurs d'emploi) les métiers liés au commerce de façon ludique. Par équipe de 6 à 8 personnes, les jeunes ont 10 épreuves à résoudre dont 5 dans des commerces, le tout dans un temps imparti. Un classement permet de récompenser l'équipe ayant apporté les meilleures réponses.

La CCI a proposé en partenariat avec le Grand Dole, la mission locale, l'office de commerce et l'Opcommerce, une « Course de l'orientation commerces » le 24 novembre : 13 commerces mobilisés pour 30 jeunes demandeurs d'emploi. Les commerçants comme les jeunes ont apprécié cette façon de découvrir les métiers à travers des énigmes et activités : tous sont partants pour une édition 2023.



FIN DE L'AGEFICE

Depuis le 1^{er} octobre 2022, la CCI du Jura n'assume plus la mission de POINT ACCUEIL AGEFICE. Depuis plus de 20 ans, un peu plus de 1 700 chefs d'entreprise ont pu bénéficier d'un accompagnement par la CCI dans leurs démarches pour obtenir une aide financière dans le cadre d'une action de formation.





Développement territorial

En tant qu'opérateur de l'action économique de proximité, la CCI du Jura met son expertise au service des collectivités territoriales et notamment les intercommunalités, dans une démarche d'ingénierie du territoire.



TERRITOIRE D'INDUSTRIE GRAND DOLE

La CCI du Jura apporte sa contribution en animation et ingénierie, dans ses domaines de compétences aux côtés et en complément des interventions de la Communauté d'Agglomération. Un financement sur des crédits de l'État (FNADT) à travers le dispositif « Territoire d'Industrie » a pu être affecté à cette prestation d'accompagnement qui se déroule depuis juin 2020 et jusque juin 2023. Les axes d'actions 2022 retenus sont autour de 4 thèmes : filière hydrogène ; mutations économiques ; attractivité /emploi / compétences ; développement durable. Au total, 110 entreprises du Grand Dole ont été en contact avec la CCI en 2022 : elles ont été conseillées, orientées et/ou accompagnées selon leurs problématiques. La CCI a organisé 6 rencontres industrielles, 1 rencontre "énergie" avec le Club environnement et appuyé l'organisation de la Rentrée économique du Grand Dole en octobre. La CCI faisait partie des partenaires pour l'organisation du Forum de l'alternance en mai (42 entreprises pour 250 visiteurs) et le Forum de St Aubin en octobre (22 stands pour 40 visiteurs).

VAL D'AMOUR

La communauté de communes déploie depuis plusieurs années une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPEC-T) avec l'accompagnement des 3 chambres consulaires sur : l'apport de données socio-économiques, d'informations liées à l'emploi et la formation, d'appui méthodologique, de mise en réseau avec d'autres acteurs, un relais de la communication à destination des entreprises, etc.



PLAINE JURASSIENNE

La communauté de communes a conventionné avec la CCI du Jura pour lui confier l'instruction des demandes d'aide à l'immobilier d'entreprise ainsi que de l'appui méthodologique dans le cadre de la définition d'une stratégie de développement économique. Cette convention sera renouvelée sur 2023.

LE DÉPLOIEMENT DU SCHEMA INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE COEUR DU JURA

La CCI du Jura a accompagné la Communauté des Communes Arbois-Poligny-Salins-Les-Bains (Cœur du Jura) dans le déploiement de son schéma intercommunal de développement économique. Cœur du Jura est encouragée par le biais de ce schéma à hiérarchiser ses zones d'activités pour prioriser le développement vers les secteurs les plus stratégiques dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce schéma a pour ambition de définir les orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement économique et commercial et établir un plan d'actions pour le temps de mise en oeuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en lien avec les politiques de revitalisation des trois bourgs-centres. Grâce à sa connaissance fine de l'écosystème économique départemental et la réalisation de nombreuses études thématiques et/ou prospectives sur diverses thématiques : emploi, entreprises, foncier, mobilité, etc. l'accompagnement de la CCI Jura en tant que conseil de la collectivité dans le déploiement opérationnel de son projet de territoire est apparu essentiel. La réunion de restitution de l'étude s'est déroulée le vendredi 28 avril 2023 au Siège de la Communauté de Communes en présence de Natacha VIEILLE, Sous-Préfète de l'arrondissement de Dole, Dominique Bonnet, Président de la Communauté de Communes et des équipes élue et technique. Cette étude viendra alimenter le futur PLUi en cours d'élaboration.



ARBOIS • POLIGNY • SALINS
Cœur du Jura





Soutenir l'innovation, le développement durable et les pratiques éco-performantes des entreprises

L'APPUI FINANCIER AUX PROJETS TECHNOLOGIQUES ET D'INNOVATION

L'année 2022 a été marquée par la poursuite des accompagnements de projets industriels dans le cadre des dispositifs PLANS DE RELANCE ÉTAT ET RÉGION, accessibles aux PME et ETI.

Les appuis exceptionnels « RÉGIME TEMPORAIRE COVID » ont été déployés dès 2020, reconduits en 2021, pour s'achever en 2022 et ont touché un plus large échantillon d'entreprises avec l'éligibilité des ETI.

L'année 2022 a également été marquée par l'engagement de nombreux projets hors, ces dispositifs d'aides exceptionnelles mises en place par les pouvoirs publics, État, Région et Europe (FEDER - FEADER) accompagnés par des dispositifs traditionnels, réservés aux PME.

La croissance étant au rendez-vous, les industriels ont accompagné celle-ci en se dotant de moyens de production renforcés.

5,4 M€
d'aides
obtenues

86
projets
industriels
accompagnés
par la CCI JURA

23 M€
d'investissements

ACCOMPAGNEMENTS DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

60 projets, dont **8** dossiers PLANS DE RELANCE ÉTAT OU RÉGION
22 Millions € d'investissements
4,5 Millions € d'aides obtenues, subventions à 90%

ACCOMPAGNEMENTS DE PROJETS INDUSTRIE DU FUTUR

10 projets
200 000€ d'investissements conseil développement de solutions numériques
100 000€ d'aides subventions obtenues

ACCOMPAGNEMENTS DE PROJETS D'INNOVATIONS PRODUITS OU PROCESS

10 projets
1 295 000€ de dépenses en études faisabilité, R&D et innovation
750 000€ d'aides subventions obtenues

ACCOMPAGNEMENTS DE PROJETS APPUI CONSEIL STRATÉGIQUES

6 projets
100 000 € d'appui conseil
60 000 € d'aides subvention

UNE ANNÉE MARQUÉE PAR UNE CRISE ÉNERGETIQUE SANS PRÉCÉDENT

L'équipe Développement Durable CCI DU JURA s'est tenue fortement mobilisée tout au long de l'année avec 180 entreprises sensibilisées et 100 entreprises accompagnées principalement sur la thématique énergétique. C'est également d'une mission d'information constante vis-à-vis des dispositifs d'aide de l'État dont s'est emparé le service avec notamment l'organisation d'un événement réunissant les principaux acteurs du marché de l'énergie en novembre 2022.

LES BÉNÉFICES D'UN RÉSEAU, UN ATOUT DE TAILLE

La CCI DU JURA propose une constante expertise grâce à ses liens étroits avec la Région BFC, l'Agence Economique Régionale, la CMA et l'ADEME dans le cadre du réseau régional RT2E (Réseau pour la Transition Écologique et Énergétique)



C'est ainsi que le Programme Environnemental Régional Fédérateur (PERF) dédie aux entreprises une offre d'accompagnement complète et sur mesure.



UNE PARTICIPATION ACTIVE AU PROGRAMME « CAP RIVERES SAINES »

La préservation de la qualité des eaux de la Bienne reste une priorité d'actions pour l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, c'est pourquoi la CCI du Jura intervient en terme d'information et d'aide à la mobilisation des subventions de l'agence pour soutenir les investissements des entreprises en terme de prévention des pollutions chroniques ou accidentelles.

Associée au Parc Naturel du Haut Jura, la CCI du Jura a accompagné 13 entreprises sur des projets de sécurisation de stockage de produits dangereux (copeaux et huiles



hydrauliques principalement), récupération de condensats de compresseurs, optimisation de stations épuratoires. Pour 2022 cela représente un montant global d'investissements des entreprises d'environ 650 k€.

UN ACTEUR DE PROXIMITÉ POUR LES COMMERCES, HOTELS, RESTAURANTS

Forte d'impulser un développement des pratiques éco responsables pour diminuer l'empreinte écologique et valoriser l'engagement, la CCI Jura a promu en 2021 auprès de la ville de Lons le Saunier un label national pour les commerçants et artisans éco responsables. Ce label s'inscrit dans 4 actions majeures : « Réduire, optimiser, économiiser et s'informer », du programme environnemental PERF (Programme Environnemental Régional Fédérateur) des CCI Bourgogne Franche-Comté. S'adressant à toutes les entreprises de l'industrie, du commerce et des services, quelle que soit leur taille, il a pour objectif d'identifier, d'optimiser et de réduire leurs consommations d'énergies, de matières et leurs déchets, et donc de diminuer leurs coûts.

En 2022, soutenues par l'ADEME financièrement et la Région Bourgogne Franche-Comté, la CCI Jura et la Ville de Lons le Saunier créent ainsi leur premier partenariat, avec comme objectif d'accompagner 15 commerçants ou artisans volontaires, désireux d'obtenir le label et d'adopter un comportement vertueux. Laurence GUILLAUME, conseillère à la CCI Jura et Elodie BOCQUET, chargée de mission à la ville de Lons le Saunier ont conduit les diagnostics afin de permettre la mise en place des éco-gestes relatifs aux déchets, à l'énergie. A l'issue, ce sont 8 commerçants et artisans qui ont reçus le label commerçant et artisan éco responsable en novembre 2022, lors d'une cérémonie.





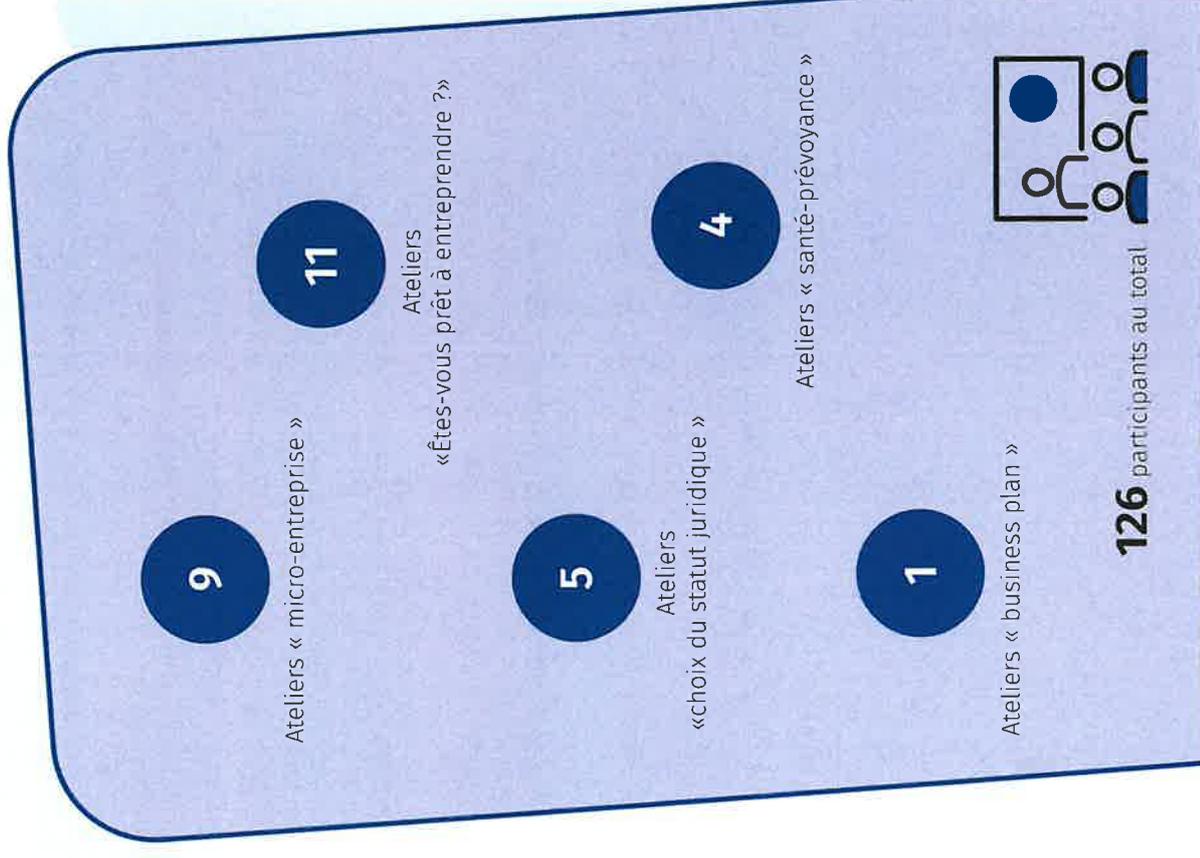
Affirmer la place prépondérante de la CCI du Jura au sein du dispositif régional et territorial de l'appui à la création, au suivi de la jeune entreprise et à la transmission

CRÉATION D'ENTREPRISE

Pour passer d'une idée à une entreprise viable, les conseillers de la CCI du Jura vous aident à structurer chaque étape grâce à un parcours d'accompagnement complet, alliant temps collectifs et individuels. Chaque année, la CCI développe de nouveaux accompagnements et noue de nouveaux partenariats afin de toujours répondre aux attentes des créateurs.

Parmi les fondamentaux :

- Un atelier collectif généraliste « Êtes-vous prêts à entreprendre ? » pour vous poser les bonnes questions avant de démarrer : méthodologie, posture du dirigeant, adaptabilité, leviers de réussite, outils disponibles
- Des ateliers sectoriels, « la microentreprise à la loupe » et « le choix de la forme juridique de l'entreprise »
- Des entretiens « découverte » pour échanger en profondeur sur l'avancement de votre projet, vos besoins et les futures actions à mener
- Des formations pour être plus armé pour l'entrepreneuriat :
Un parcours d'accompagnement à la carte, comprenant un suivi individuel, en fonction des besoins du créateur : business model canvas, étude de marché, stratégie commerciale, numérique, chiffrer son projet, etc.



L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS AVEC LE SOUTIEN DE LA RÉGION

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Pour la mise en œuvre de son Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) relatif à l'accompagnement des TPE et des entreprises de l'ESS, la Région Bourgogne Franche Comté confie à la CCI du Jura la mission d'organiser, de réaliser, conformément aux dispositions de la convention de mandat, l'accompagnement de porteurs de projet à la création/reprise de TPE.

La CCI du Jura réalise un accompagnement généraliste des porteurs de projet en lien avec des spécialistes (experts comptables, notaires, avocats...) en respectant au minimum 3 phases :

- Accueil de toute personne désireuse de créer une entreprise avec un rendez-vous individuel ou collectif expliquant les grandes étapes de la création d'une entreprise, recueillant des informations relatives au projet et au porteur de projet et présentant les étapes de l'accompagnement proposé. Ce rendez-vous permet d'étudier les points suivants : Adéquation/personne projet, Analyse des compétences, des qualifications, des atouts et des freins du porteur de projet pour déterminer s'il y a adéquation ou inadéquation avec le projet.
- Étude de marché : Évaluation du marché et de l'environnement du projet, compréhension des grands équilibres économiques et financiers du projet.
- Stratégie commerciale / étude financière : étude de la viabilité économique du projet et des conditions de pérennisation économique de l'entreprise. Analyse des différents statuts juridiques possibles en fonction du projet et de la situation du ou des porteur(s) de projet, et aide à la décision du statut juridique avec une mise en lien éventuelle avec des partenaires tels que notaires, avocats ou experts comptables. Connaissance de la réglementation, des modalités de paiement des charges, des outils de gestion...

En fonction des besoins, la CCI du Jura oriente les porteurs de projet vers des organismes de financement à la création d'entreprise et vers des partenaires de la création d'entreprise (experts comptables, avocats...) et des partenaires métiers (filières, syndicats professionnels...).

Sont également éligibles à l'accompagnement financé par la Région : les chefs d'entreprise dont la TPE est immatriculée depuis moins de 6 mois et qui n'a pas bénéficié d'un accompagnement, qui a des besoins similaires au porteur de projet n'ayant pas encore créé son entreprise.

Pour l'année 2022, il y a eu 9 nouveaux accompagnements, avec en moyenne un accompagnement d'une durée de 2 mois. La répartition des genres bascule cette année avec plus de futur(e)s chef(fe)s d'entreprise femme qu'homme. La situation des créateurs d'entreprise au moment de l'entrée dans le dispositif se répartit comme suit : plus de 40% sont des salariés en reconversion, le reste des demandeurs d'emploi. Les secteurs les plus convoités par la création/reprise d'entreprises en 2022 restent le commerce, les activités de services et de prestations aux entreprises.

Au niveau des statuts juridiques, la proportion des micro entreprises s'est développée au même rythme que les formes sociétales.



Le Centre de Formalités des Entreprises

En 2022, la CCI du Jura a traité **1797 formalités RCS** dont 587 au titre de l'article 3, 434 formalités de création, 913 formalités de modifications et 478 formalités de radiation (dont 151 radiations d'office). À cela s'ajoutent **les 362 formalités liées aux cartes professionnelles** dont 75 ont concerné les cartes de commerçants ambulants et 287 les cartes concernant les activités immobilières.

LA MISE EN PLACE DE L'ACTIVITÉ DE MANDATAIRE

La loi PACTE **dématérilise progressivement et de façon complète des formalités d'entreprises** avec la mise en place **d'un guichet unique** à partir du 1^{er} janvier 2023.

Les formalités concernées sont **successivement les immatriculations, suivies des modifications et des radiations** réalisées jusqu'alors par les Centres de Formalités des Entreprises (CFE). Les délivrances et les renouvellement des cartes professionnelles (agents immobiliers et de commerçants ambulants) pour lesquelles les modalités de délivrance ne changent pas.

L'année 2022 a donc été charnière en terme de **préparation de cette transition, notamment dans la composition d'une offre d'accompagnement en tant que mandataire**.

La CCI JURA propose désormais **un accompagnement personnalisé et sur mesure en tant que mandataire en formalités**. Ainsi, votre conseiller recueille les informations et documents nécessaires au montage de votre dossier, vérifie leur conformité, réalise la formalité sur la plateforme et assure le suivi de votre dossier avec les administrations concernées.

Cette prestation facturée aux déclarants directs a fait l'objet d'une réévaluation des tarifs selon la grille nationale préconisée.

Depuis le **1^{er} janvier 2023, l'outil unique dématérialisé de l'État géré par l'INPI est le seul moyen de déclarer ses formalités**. Le guichet unique a remplacé complètement et définitivement le système du Centre de formalités d'entreprises (CFE) qui devient le **Service Formalités d'Entreprises CCI Jura**.



FORMALITÉS RCS (REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS)

404 formalités de création

913 formalités de modification

478 formalités de radiation



LES CARTES PROFESSIONNELLES

287 cartes liées aux activités immobilières

75 cartes de commerçants ambulants



Les Formalités Internationales



3945
formalités internationales
traitées



111
entreprises
dépositaires
de formalités



170
demandes d'information
sur la réglementation
à l'export

3945 formalités à l'international ont été validées en 2022, un chiffre en légère baisse comparé à 2021. Ces formalités concernent des certificats d'origine, des visas de conformités, des légalisations sur documents commerciaux auxquelles s'ajoutent 32 carnets ATA et 2 attestations CE.

52,5 % de nos clients ont sollicité la plateforme nationale GEFI pour la réalisation de leurs formalités et 720 e-CO ont été visés en 2022 (certificat d'origine dématérialisé) soit une progression de 23,7 % par rapport à 2021. Le format PDF avec signature électronique est un avantage non négligeable par le gain de temps qu'il génère.

Notre pack « service + », rédaction par nos services de la formalité, est toujours très plébiscité et représente **42,4 % de nos clients**.

Le nombre de carnets ATA délivrés en 2022 est en augmentation de 28 %. Cette hausse s'explique principalement par la reprise des principaux salons et foires à la suite de la crise sanitaire.

16 entreprises se sont déplacées sous carnet ATA.

111 entreprises et 1 particulier ont sollicité la CCI du Jura pour leurs formalités.

LES DIFFÉRENTS ACCOMPAGNEMENTS

170 demandes d'entreprises ont été traitées sur l'actualité réglementaire en lien avec leur activité courante à l'international et leur projet d'export. Leurs questions portaient sur leurs échanges avec le Royaume-Uni suite au Brexit, le conflit Ukraine/Russie, les documents d'accompagnement, incoterms et déclaration d'origine. 1^{ers} grands pas à l'export pour quelques entreprises.

Les événements tels que les permanences Douanes et une réunion plénière sur les fondamentaux du dédouanement, animées par la Direction Régionale des Douanes, ont rassemblé une quarantaine de participants.





33 PLACE DE LA COMÉDIE
39000 LONS LE SAUNIER

03 84 24 15 76
CONTACT@JURA.CCI.FR



Mission d'assistance pour le plan de transformation : refonte et commercialisation de l'offre

CCI du Jura

Synthèse des phases II et III

Assemblée générale de la CCI du Jura du 31 mai 2023





Synthèse

- 1/ Retour sur la démarche**
- 2/ Refonte de l'offre : synthèse des groupes de travail**
- 3/ Commercialisation de l'offre : synthèse du coaching**
- 4/ Préconisations pour le futur**

Synthèse

- 1/ Retour sur la démarche**
- 2/ Refonte de l'offre : synthèse des groupes de travail
- 3/ Commercialisation de l'offre : synthèse du coaching
- 4/ Préconisations pour le futur

Un projet de transformation en trois phases

- **Phase I** – Etude de l'offre – *accompagnement de la DG et des élus du bureau* :
 - Enquête auprès d'un panel de 12 dirigeants et benchmark dans le réseau (CCI 28 / 40 / 44 / 85)
 - Revue de l'offre actuelle au catalogue
 - Remise des préconisations à la DG et aux élus du bureau
 - Présentation de l'étude au séminaire des élus (01/06) et aux collaborateurs (22/06)
- **Phase II** – Refonte de l'offre – *groupes de travail avec les collaborateurs* :
 - Séminaire de lancement avec les collaborateurs en présence des élus du bureau (21/09)
 - Nomination de 5 pilotes pour 5 groupes de travail thématiques
 - Participation de tous les collaborateurs à un groupe de travail (2 réunions x 3 heures)
 - Travail sur une base de données : « la boîte des 100 idées à explorer »
- **Phase III** – Commercialisation de l'offre – *accompagnement de 5 chargés d'affaires* :
 - Formation aux nouvelles procédures / produits / métiers
 - Plan de communication et de commercialisation
 - Pilotage et suivi du développement

Synthèse

- 1/ Retour sur la démarche
- 2/ Refonte de l'offre : synthèse des groupes de travail**
- 3/ Commercialisation de l'offre : synthèse du coaching
- 4/ Préconisations pour le futur



Phase II – Calendrier et thèmes des groupes de travail

Groupes de travail	S40	S41	S42	S45	S46	S47	S48	S49																						
	3	4	5	6	7	8	9	10	11	14	15	16	17	18	21	22	23	24	25	28	29	30	1	2	5	6	7	8	9	
GT1 - FINANCEMENT DES ENTREPRISES																														
état des lieux																														
task force																														
nouveaux services																														
prospectivité marché																														
GT2 - ENJEUX DU FUTUR																														
état des lieux																														
task force																														
nouveaux services																														
prospectivité marché																														
GT3 - DONNEES ET RESEAUX																														
état des lieux																														
task force																														
nouveaux services																														
prospectivité marché																														
GT4 - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET EMPLOI																														
état des lieux																														
task force																														
nouveaux services																														
prospectivité marché																														
GT5 - ENJEUX BUDGETAIRES ET MODELE ECONOMIQUE																														
bilatérale avec DG																														
enjeux pour les pilotes																														
synthèse des ateliers																														

Réunion de restitution aux collaborateurs : 13 décembre 2022

Synthèse du GT 1 – Financement des entreprises

Elus référents		Secteur
Jean-Charles Arnaud	Christine Millet	Comté Juraflöre Millet Plasturgie Aéronautique
Jean-Pierre Parizon	Emmanuel Vallet	
Pilote		Participants
		Florence Aubert Stéphanie Varrot Martine Maujean Jérôme Fiquet
		Objectifs
		Guichet des aides publiques Aides à l'innovation Aide à la décarbonation Assistance au financement bancaire

▪ Synthèse des travaux :

- Montée en puissance du Guichet des aides publiques industrie : aides-industrie@cci39.fr
- Augmentation du volume de dossiers suivis : **recrutement de Jérôme Fiquet**
- Diversification des aides individuelles : environnement, énergie, industrie du futur et tourisme
- **Augmentation du taux journalier à 700 € / j**
- **Assistance à la demande de paiement** de la subvention : intégrée dans l'offre forfaitaire
- Evolution du **devisage** :
 - forfait (montage dossier)
 - temps passé (appui dossier)
 - succès (transformation dossier)



Synthèse du GT 2 – Enjeux du futur

Elus référents	Secteur	
Romuald Debourg	Usinage	
Patrick Janand	Electricité Générale	
Pilote	Participants	Objectifs
Jean-Baptiste Guillaume	Laurence Guillaume	Environnement
	Bruno Gallet	Energie
	Cécile Speyer Pays	RSE
	Daniel Lepré	Cybersécurité / RGPD

- Synthèse des travaux :
 - Commercialisation du programme régional « **Perf'énergie** » (visite énergie vs. diagnostic énergie)
 - Elargissement des opérations « diagnostic énergie » au secteur des services (« **bureaux vertueux** »)
 - Maintien de l'offre aux bénéfices des commerces
- Assistance pour les démarches réglementaires :
 - **Décret tertiaire** (commerce)
 - Document unique d'évaluation des risques professionnels (**DUERP**)
 - **ICPE** (audit environnement)
- Commercialisation de l'offre « **ISO 27001** » (cybersécurité)
- Poursuite des activités sur l'assistance **RGPD**

Synthèse du GT 3 – Données et réseaux

Elus référents		Secteur
Jean-Pascal Fichère	Florence Puig	Expert comptable
Christophe Thiebaud		La Poste
		Luminaires
Pilote		Participants
Laurent Imbrecht		Sylvie Perrot
		Eliane Colle
		Véronique Paillard
		Katy Gonnot
		Laurianne Guillemin
		Objectifs
		Création, transmission et mutation
		Commerce de proximité
		Etudes (marché et implantation)
		Accompagnement e-commerce / Webschool

▪ Synthèse des travaux :

- Commercialisation de l'offre « Accompagnement à la transmission de votre entreprise »
- Commercialisation de l'offre « Etudes de marchés pour votre implantation dans le Jura »
- Commercialisation de l'offre « Communication digitale » (site internet, réseaux sociaux et référencement)

Synthèse du GT 4 – Attractivité du territoire et emploi

Elus référents	Secteur
Philippe Manzoni Pierre Worms	Grande distribution : Intermarché BTP
Pilote	Participants
Charlotte Minotti	Maxime Bachetti Catherine Gresset Julie-Anne Debruères Dorothee Cottencin Anne Millet
	Objectifs
	Etudes GPEC Assistance technique EPCI Assistance technique "grands projets" Recrutement (plateforme RH, Jurarecrite, inclusion) Lobbying territorial

Synthèse des travaux :

- Arbitrage entre les missions de service public et l'offre conseil
- Réponse à de nouveaux appels à projets publics (mutations économiques et inclusion)
- Commercialisation en direction des 14 EPCI en facturation directe / conventionnement :
 - Animation du bassin d'Emploi (GPEC-T)
 - Etude d'impact sur l'emploi et du retour sur investissement d'un équipement engagé par la collectivité
 - Etude d'implantation commerciale en centre-ville ou en périphérie
 - Assistance sur les documents d'urbanisme et d'aménagement : Cœur du Jura
 - La Grandvallière, Haut-Jura Arcade, Porte du Jura, Station des Rousses Bresse Haute-Seille, Champagnole Nozeroy Jura
- En veille sur des actions d'accompagnement spécifiques à l'orientation

Phase II – Synthèse sur les groupes de travail

- Participation :
 - Implication des élus référents au sein de leur groupe de travail (au moins une réunion)
 - 100% des collaborateurs impliqués dans la démarche de refonte de l'offre
- Atteintes des objectifs :
 - Discussions orientées dans une logique de prix de revient & prix de ventes
 - Rationalisation de l'offre actuelle : maintien & abandon
 - Développement ou création de nouveaux produits
 - « Boîtes 100 idées » → 8 thématiques → 30 fiches produits
 - Approche budgétaire avec objectifs chiffrés sur le temps passé et le CA (facturation & subventions)
 - 1^{ère} mise en applications des décisions : augmentation du taux à 700 € / jour
- Attentes :
 - Tester commercialement certaines offres (tarification guichet des aides, aides tourisme, etc.)
 - Accompagnement sur « l'évolution de mon métier auprès du(de la) conseiller(ère) »
 - Accompagnement sur « la commercialisation de mon offre de conseiller(ère) »
 - Management de la « compétition face aux acteurs privés sur les marchés où nous nous lançons »



Potentiel de développement d'activité : +300 k€ / an



Synthèse

- 1/ Retour sur la démarche
- 2/ Refonte de l'offre : synthèse des groupes de travail
- 3/ Commercialisation de l'offre : synthèse du coaching**
- 4/ Préconisations pour le futur

Phase III – Calendrier et thèmes du coaching commercial

- **Commercialisation – de janvier à juin 2023 (10 jours)** :
 - **Coaching commercial de 5 conseillers sur 4 thèmes** :
 - Formation et transfert de compétences
 - Réunion de suivi de l'activité
 - Participation à des rdv de prospection
 - Assistance pour la production des missions

 - **Sujet n ° 1 – Guichet des aides aux entreprises : coaching Emmanuel Vallet et Jérôme Fiquet**
 - **Sujet n ° 2/3 – Conseil Energie & Environnement : coaching Daniel Lepré et Jean-Baptiste Guillaume**
 - **Sujet n ° 4 – Transmission : coaching Daniel Lepré et Laurent Imbrecht**

- **Communication – de mars à mai 2023** :
 - **Plaquettes produits** (papier et numérique) : synthèse des 30 fiches produits → 20 plaquettes
 - **Mise à jour du site internet**
 - **Mailings ciblés** pour « offre spéciale » : industrie du futur, Perf'Energie et transmission
 - **Reprise des événements en physique** : soirée transmission, rencontres dirigeants et club environnement

Focus sur les plaquettes produits (AVANT)



Accompagnements individuels



- Consultation professionnelle
- Conduite du changement
- Aide au recrutement
- Coaching individuel
- Coaching d'équipe
- Cohésion d'équipe
- Gestion des conflits
- Intégration et fidélisation d'un collaborateur
- Évaluation d'un collaborateur lors d'une mobilité interne
- Accompagnement d'un collaborateur dans la prise en main de sa nouvelle fonction
- Développement de la marque employeur



Accompagnement individuel, amélioration des performances

Objectifs **Appui, conseil et ingénierie en vue de l'élaboration et le déploiement de projets structurants pour l'entreprise :**



- Analyse financière, financement, contrôle de gestion, analyse des coûts et marges, comptabilité budgétaire.
- Commercial : stratégie, plan d'actions, prospection, objectifs, méthodes, outils.
- Organisation, gestion et optimisation de la production industrielle.
- Qualité, amélioration continue, Lean manufacturing, excellence industrielle, Industrie 4.0.
- Créativité, innovation, management innovant de projets et d'équipe.
- Management, esprit d'équipe, coaching dirigeant, performance individuelle et collective.

Public concerné



Industries et Services

Coût



Sur devis

Focus sur les plaquettes produits (APRES)



INDUSTRIE ET FINANCEMENTS



AIDES PUBLIQUES A L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL



PUBLIC CONCERNÉ :

TPE et PME (< 250 salariés en consolidé), industries tous secteurs d'activité (métallurgie, plasturgie, bois, agroalimentaire...) et services à l'industrie, de la TPE à la PMI

ETI (< 5000 salariés en consolidé), conditions d'accès aux aides publiques plus limitées, nécessitant étude préalable.

VOS CONTACTS :

EMMANUEL VALLET
Conseiller entreprises Industrie et Innovation
03 84 86 42 27 - emvallet@jura.cci.fr

Jérôme FIQUET
Conseiller entreprises Industrie et Innovation
03 84 86 42 24 - jfiquet@jura.cci.fr

VOTRE BESOIN

- > Vous souhaitez engager des projets d'investissements matériels (machines, bâtiments...) et ou immatériels (appui conseil, innovation produits process, industrie ou tutor...) et vous désirez connaître les aides financières publiques potentiellement mobilisables pour en faciliter la réalisation.

NOTRE SOLUTION

- > Accompagnement technique au montage - dépôt de dossiers aides publiques
- > Notre intervention globale comprend :
 - le recueil et la première analyse des informations concernant votre projet,
 - l'étude de vos projets et le ciblage des aides potentielles ainsi que des financeurs publics concernés,
 - l'information sur ces aides et leurs critères d'accès-éligibilité dans votre cas précis,
 - les échanges préalables engagés si nécessaire par la CCI du Jura avec le(s) financeur(s) public(s),
 - la rédaction d'une présentation ou d'un pré-dossier présenté aux(x) financeur(s),
 - les réunions avec le(s) financeur(s), afin de valider la possibilité d'obtenir leur appui,
 - l'appui technique au montage - dépôt au-des financeur(s) complaisé(s) d'aides,
 - le suivi et soutien au-des financeur(s) jusqu'à son passage en comité technique des aides,
 - l'accompagnement si nécessaire au stade du paiement de l'aide par le financeur

TARIF

- > Facturation et règlement de notre intervention :
 - Forfait fixe montage et dépôt ou de dossiers : 3000 € HT
 - 2^e tranche conditionnée à l'acceptation de l'aide en comité des financeurs
- Ces deux tranches seront facturées dans le devis qui vous sera présenté pour acceptation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE



DIAGNOSTIC ÉNERGIE DÉCARBONATION

PUBLIC CONCERNÉ :

Toutte entreprise : Industries, commerces, services, tourisme

VOS CONTACTS :

Jean-Baptiste GUILLEME
Conseiller environnement, sécurité, énergies
06 07 43 69 51 - jbguilleme@jura.cci.fr

Daniel Leprie
Directeur du développement des entreprises et de la transformation numérique
06 27 56 53 10 - dlepre@jura.cci.fr

VOTRE BESOIN

- > Le diagnostic énergie décarbonation peut être requis dans le cadre d'un dossier de demande d'aides. Il est aussi un moyen pour l'entreprise de maîtriser ses coûts énergétiques

NOTRE SOLUTION

- > La CCI du Jura vous propose un diagnostic énergie de votre entreprise. Il vous permet d'obtenir un bilan de la situation énergétique globale de votre entreprise (bâtiment, utilités et process) et de chiffrer les travaux d'économie d'énergie et leur temps de retour sur investissement.
- > Nous démissionnons avec vous les objectifs et valons vos besoins (cahier des charges personnalisés) Nous consultons des prestataires présélectionnés dans le cadre d'un appel d'offres de la CCI, sur la base de ce cahier des charges
- > Nous choisissons, avec votre accord, le bureau d'études
- > Le diagnostic est réalisé dans votre entreprise
- > Le bureau d'études vous remet un rapport complet de ce diagnostic et en assure la restitution commentée sur site
- > Nous pouvons vous aider dans la mise en place des actions
- > Réalisation d'un bilan énergétique associé à une analyse des consommations, des factures énergie et des équipements les plus consommateurs

TARIF

- > 700€HT / jour (2 à 5 jours)

Sujet n°1 : un avancement très satisfaisant

Extrait de la revue d'avancement avec le bureau du 2 mai 2023 :

Sujet n°1 - Guichet des aides aux entreprises - Coaching commercial E. Vallet & J. Fiquet

Objectifs	Cible	Résultats
Développement commercial <ul style="list-style-type: none">- effet prix (succès)- effet volume (J. Fiquet)- effet diversification (FEDER / décarbonation)	+150 k€ CA	<ul style="list-style-type: none">- tous les devis ont été acceptés avec le nouveau pricing (700 € / j) avec un taux moyen de 5% de la subvention- J. Fiquet a commercialisé et produit ses 1ers dossiers avec succès- les 1ers devis pour les dossiers FEDER CAP TRANSITION (2021-2027) sont en cours de transformation
Prospection commerciale <ul style="list-style-type: none">- back-office (demande paiement)- CIMA- avances remboursables- élargissement cibles d'entreprises	+50 k€ CA	<ul style="list-style-type: none">- la prestation de back-office reste une option et n'est pas encore commercialisée- un 1er dossier de CIMA est en cours de production par J. Fiquet- les dossiers d'avances remboursables ne sont pas commercialisés pour l'instant- plusieurs dossiers significatifs ont été commercialisés par approche directe (Champagnole et Dole)

---> le guichet des aides pousse actuellement un carnet de commandes de 160 k€ au 30/04/2023 (4 mois) : en ligne avec l'objectif de croissance (165 k€ au budget 2023 versus 75 k€ réalisé en 2022).

---> la prospection commerciale sur le CIMA est prometteuse (retour du 1er dossier en juin).

---> la marche des premiers dossiers FEDER a été franchie (dépôt pour les 1ers comités en cours).

---> il reste encore un potentiel de développement (back-office, avances remboursables et diversification) pour atteindre 250 k€ en année pleine (2024), sous réserve du maintien des investissements chez les ressortissants.

Sujets n°2 & 3 : 1ers dossiers en cours de production

Extrait de la revue d'avancement avec le bureau du 2 mai 2023 :

Sujets n°2/3 - Energie & Environnement - Coaching commercial D.Lepre & J.-B. Guillaume

Objectifs	Cible	Résultats
Développement commercial		
- repositionnement visite énergie PERF	+35 k€ CA	- J.-B. Guillaume a vendu ses 2 premiers dossiers sous forme de package "diagnostic énergie + aides"
- offre décarbonation		- J.-B. Guillaume a fait sa 1ère offre de dossier d'aides à la décarbonation avec l'appui de VBO
- relance téléphonique		- la relance des participants aux événements à Dole et Champagnole a permis de vendre 2 dossiers
Prospection commerciale		
- DUERP	+15 k€ CA	- une rencontre avec la CARSAT a été organisée afin d'être labellisé en tant que prestataire (DUERP)
- ICPE		- une rencontre avec la DREAL a été organisée afin de se positionner en sous-traitance (ICPE).
- événements Energie		- un nouvel événement est en cours d'organisation à Dole chez SOLVAY

---> l'activité est en ligne avec le budget pour 2023.

---> les premiers dossiers "diagnostics Energie + Aides décarbonation" sont en cours de production avec un retour client très satisfaisant.

---> des dossiers ont été gagnés face à des cabinets privés spécialisés.

---> l'offre DUERP est en cours de commercialisation

Sujet n°4 : (encore) en cours de commercialisation

Extrait de la revue d'avancement avec le bureau du 2 mai 2023 :

Sujets n°4 - Transmission - Coaching commercial L. Imbrecht & D. Lepré

Objectifs	Cible	Résultats
Prospection commerciale <ul style="list-style-type: none">- sensibilisation à la transmission- relance du mailing de septembre 2022- événement Lons-le-Saunier- élargissement de la cible commerciale	+30 M€ CA	<ul style="list-style-type: none">- les 4 modules de formation à la transmission se sont bien déroulés pour L. Imbrecht (dossier de présentation, évaluation et orchestration de la cession)- sur le mailing adressé à 100 ressortissants en septembre 2022, 7 ont manifesté un intérêt pour un contact.- l'évènement "transmission" à Lons a généré une visite sur site- après avoir exploré le bassin de Dole, la cible de prospection des commerçants est élargie à Lons et Saint-Claude

---> l'offre est en cours de commercialisation : 4 dossiers d'accompagnement à la transmission ont été signés (10-50 salariés, industrie).

---> le bouche à oreille est primordial pour la commercialisation de l'offre.

---> une opération spécifique sur le commerce est en cours sur les bassins de Dole, Lons et Saint Claude sur un listing de 250 entreprises dont le (la) dirigeant(e) a plus de 55 ans : 40% contactés, 20 dossier suivis.

---> la contribution au budget de TRANSENTPREPRISES restera assez faible (2 offres / semaine publiées à 180 € TTC).



Synthèse

- 1/ Retour sur la démarche
- 2/ Refonte de l'offre : synthèse des groupes de travail
- 3/ Commercialisation de l'offre : synthèse du coaching
- 4/ Préconisations pour le futur**

Préconisations pour le futur

- **Chantier « Organisation » :**
 - **Management du changement** par la nouvelle Direction générale
 - Repositionnement en interne
 - Formation des collaborateurs auprès des chargés d'affaires
 - Optimisation de la structure de coûts
 - **Mise en place d'un COFIL avec le bureau** pour le suivi de la montée en puissance de la commercialisation

- **Chantier « Communication » :**
 - **Actions sur les réseaux sociaux** : collective et individuelle
 - **5 Webinars thématiques en 2023**
 - **Plan de prospection pour les EPCI** avec le soutien des élus et de la DG

- **Chantier « Comité d'évaluation de la performance » :**
 - **Mener une concertation (régionale)** sur la **variabilisation des rémunérations (primes de performance)**
 - **Mise en place d'un COFIL avec le Président, le DG, les élus membres du bureau, les 5 pilotes des groupes de travail et le CSE**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MERCREDI 31 MAI 2023

BUDGET EXECUTE 2022

Nous vous adressons le Budget Exécuté 2022, dûment audité et validé par le Commissaire aux Comptes. Ce document est assorti de toutes les annexes et adapté aux règles budgétaires et comptables de la circulaire ministérielle du 30 mars 1992 et au règlement ANC (Autorité des normes Comptables) N° 2014-03.

Vous trouverez ci-dessous une version synthétique de ce budget exécuté, le détail des comptes de charges et de produits par budget.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura a respecté les décisions prises en Assemblée Générale. Le Budget Exécuté 2022 de la CCI du Jura se clôture par un résultat budgétaire négatif de - 2 038 222,53 € et un résultat comptable positif de 42 519,57 €.

Pour rappel, le budget rectificatif 2022 faisait apparaître un résultat budgétaire négatif de - 1 847 197,34 € ainsi qu'un résultat comptable négatif de -142 004,04 €.

Après neutralisation des immobilisations de placements financiers, le résultat budgétaire 2022 est négatif de - 388 222,53 € au lieu de - 408 000 € prévu au budget primitif 2022.

Le budget exécuté 2022 se présente de la manière suivante :

N° Cpte	CHARGES	2021 EFFECTUE	2022 RECTIFICATIF	2022 EFFECTUE	Différence BE 2021-BE2022
60	ACHATS	94 751,27	108 800,00	101 201,30	6 450,03
61	SERVICES EXTERIEURS	244 419,20	237 270,00	204 472,58	-39 946,62
62	TRAVAUX ET PRESTATIONS	111 748,78	134 300,00	130 988,45	19 239,67
63	IMPOTS ET TAXES	40 276,04	39 300,00	37 961,23	-2 314,81
64	FRAIS DE PERSONNEL	2 006 226,85	1 942 226,33	1 822 680,14	-183 546,71
	dont personnel mis à disposition EMC	106 305,18	0,00	0,00	-106 305,18
656	AUTRES CONTRIBUTIONS	4 683,58	1 000,00	4 137,89	-545,69
66	INTERETS DES EMPRUNTS	0,00	0	0,00	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 767,00	0,00	25 036,98	23 269,98
69	IMPOT SOCIETE	233,00	1 000,00	375,00	142,00
86	DEPENSES EN CAPITAL	101 891,02	1 755 693,00	2 159 051,64	2 057 160,62
TOTALISATIONS	TOTAL DES CHARGES & EMPLOIS	2 605 996,74	4 219 589,33	4 485 905,21	1 879 908,47
	CONTRIBUTIONS AUX SERVICES*	37 699,00	44 821,09	0,00	-37 699,00
	*Enseignement - Formation				
	Virement/Fds de Roulement	22 437,01	0,00	0,00	-22 437,01
	TOTAL GENERAL	2 666 132,75	4 264 410,43	4 485 905,21	1 819 772,46

N° Cpte	PRODUITS	2021 EFFECTUE	2022 RECTIFICATIF	2022 EFFECTUE	Différence BE 2021-BE2022
70	RECETTES D'EXPLOITATION	449 338,93	454354	450 671,17	1 332,24
741	RESSOURCE FISCALE	1 737 305,37	1 384 000,00	1 390 132,75	-347 172,62
743	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	280 867,54	171 251,00	188 827,12	-92 040,42
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION	14143,56	-	7,87	-14 135,69
764	PRODUITS FINANCIERS	7 267,31	5 000,00	10 583,60	3 316,29
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 125,00	353 587,00	378 431,89	371 306,89
791	TRANSFERT DE CHARGES	132 386,04	4 200,00	4 528,28	-127 857,76
	Dont salaires transférés à l'EMC	106 305,18	0,00	0,00	
	CESSION D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	24500,00	24 500,00
	AJUSTEMENT DETTES SOCIALES				
	TOTAL DES PRODUITS & RESSOURCES	2 628 433,75	2 372 392,00	2 447 682,68	-180 751,07
	CONTRIBUTIONS DES SERVICES	37 699,00	44 821,09	0,00	-37 699,00
	Service Enseignement - Formation		1 847 197,34	2 038 222,53	2 038 222,53
	Prélèvement/Fds de Roulement				
	TOTAL GENERAL	2 666 132,75	4 264 410,43	4 485 905,21	1 819 772,46

Le résultat comptable et budgétaire de l'exercice se décompose comme suit :

Rapprochement resultat comptable et resultat budgétaire

Résultat Budgétaire 2022	-2 038 222,53
neutralisation des emplois	
Immobiliations	1 709 907,93
Solde définitif des précédentes concessions aéroportuaires antérieures à la DSP du CD39 de 2010 à 2019	350 047,71
Rbt dette sociale	99 096,00
neutralisation des ressources	
Cession parts SEADJ	-24 500,00
dotations amortissements & provisions	-78 309,54
Reprise sur provisions parts SEADJ	24 500,00
Résultat comptable	42 519,57

Présentation résultat budgétaire hors opération bilancielle exceptionnelle

Résultat Budgétaire	-2 038 222,53
Neutralisation immobilisation de placements financiers	1 650 000,00
Résultat Budgétaire hors opération bilancielle exceptionnelle	-388 222,53

Présentation du Chiffre d'affaires et des Conventionnements

Chiffre d'affaires						
	EXECUTE 2020	EXECUTE 2021	RECTIFICATIF 2022	EXECUTE 2022	% E21/E22	% R22/E22
Espace Entreprendre	78141,71	102091,6	92 000,00	101 420,65	-1%	9%
<i>Dont CFE*</i>	68908	80293,4	75 000,00	73 588,20	-9%	-2%
Industrie	26040	68340	85 000,00	77 000,00	11%	-10%
Prestation TIC	10376,67	32211,6	34 300,00	20 626,60	-56%	-66%
Développement Territorial	16560	51748,1	18 000,00	15 900,00	-225%	-13%
Développement Durable	15156,7	3442,5	8 800,00	7 760,00	56%	-13%
AGEFICE	4510	5900	4 000,00	7 316,00	19%	45%
Emploi RH	18704	9890	3 854,00	3 854,00	-157%	0%
Formalités internationales	96170,66	104608,76	105 000,00	104 535,81	0%	0%
Aérodrome Courlaoux	5580,76	5356,37	4 400,00	6 045,17	11%	27%
Prestation EMC	0	20750	65 000,00	67 640,00	69%	4%
Location EMC	45740,04	45000	34 000,00	38 573,20	-17%	12%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	316 980,54	449 338,93	454 354,00	450 671,43		
VARIATION / Exécuté 2022	133 690,89	1332,50	-3 682,57			
%	42%	0%	-1%			

La différence globale des chiffres d'affaires, entre le budget exécuté 2021 et 2022 est donc de +1332,50 €.

Conventionnements						
	EXECUTE 2020	EXECUTE 2021	RECTIFICATIF 2022	EXECUTE 2022	% E21/E22	% R22/E22
Espace Entreprendre	45445,14	21 123,02	35 000,00	10 515,85	-101%	-66%
Industrie	5247	17 664,00	0,00	0,00	0%	100%
Prestations TIC	51928	25 510,00	33 595,00	18 923,00	-35%	-32%
Développement Territorial	0	10 769,00	0,00	0,00	0%	100%
Développement Durable	19700	23 618,00	25 035,00	25 695,00	8%	-6%
CTEI Grand Dole	28238,3	50 953,70	35 000,00	35 000,00	-46%	31%
Apprentissage	0	37 417,00	8 621,00	12 916,76	-190%	77%
Emploi RH	55242,33	83 416,51	34 000,00	56 143,37	-49%	59%
AGEFICE	765	363,02	0,00	0,00	0%	100%
Autres		10 033,29		29 633,14	66%	100%
TOTAL CONVENTIONNEMENTS	206 565,77	280 867,54	171 251,00	188 827,12		
VARIATION / Exécuté 2020	-17 738,65	-92 040,42	17 576,12			
%	-9%	-33%	10%			

La différence globale des conventionnements, entre le budget exécuté 2021 et 2022 est donc de -92 040,42€.

Le total du chiffre d'affaires ainsi que des conventionnements pour :

- 2022 : 639 498,55€ soit une diminution de -90 707,92€ par rapport à 2021 (-12.42%)
- 2021 : 730 206,47€ soit une progression de 206 659,93€ par rapport à 2020 (+39.47%)

En parallèle, l'évolution de la ressource fiscale était de :

- 2022 : 1 390 132 € soit une diminution par rapport à 2021 de -347 172€ (-20%)
- 2021 : 1 737 305 € soit une diminution par rapport à 2020 de -397 502€ (-19%)

La Capacité d'autofinancement demeure positive : 96 329 €.

Le fonds de roulement net au 31/12/2022 est de 653 522,01 €. Il représente 100 jours de couverture de charges.

PROJET DE DELIBERATION

Vu les articles R.712-15 et A.712-20 du code de commerce,

Après avoir entendu :

- L'exposé du Trésorier,
- L'avis de la Commission des Finances,
- Le rapport du Commissaire aux comptes,

La 1^{ère} Vice-Présidente Christine MILLET soumet au vote de l'Assemblée Générale la délibération portant sur le Budget Exécuté 2022 de la CCI du Jura.

L'Assemblée Générale de la CCI du Jura du Mercredi 31 mai 2023

APPROUVE

Le Budget Exécuté 2022 de la CCI du Jura, sur la base des principaux chiffres clés suivants :

▪ § Total du bilan :	4 300 106,45 €
▪ § Un résultat comptable de :	42 519,57 €
▪ § Une capacité d'autofinancement de :	96 329,11 €
▪ § Un résultat budgétaire de :	- 2 038 222,53 €
▪ § Produit fiscal disponible CCIJ 2022 :	1 390 132,75 €
▪ § Fonds de roulement net en fin d'exercice :	653 522,01 €

DÉCIDE d'affecter le résultat en totalité au compte de report à nouveau.

DONNE QUITUS au Trésorier pour la gestion de l'exercice 2022.

→ VOTE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Éléments de conjoncture économique

DDFiP du Jura

SOMMAIRE

Chiffre d'affaires 01.

Investissement 02.

Commerce extérieur 03.

Immobilier 04.

Entreprises en difficultés 05.

1

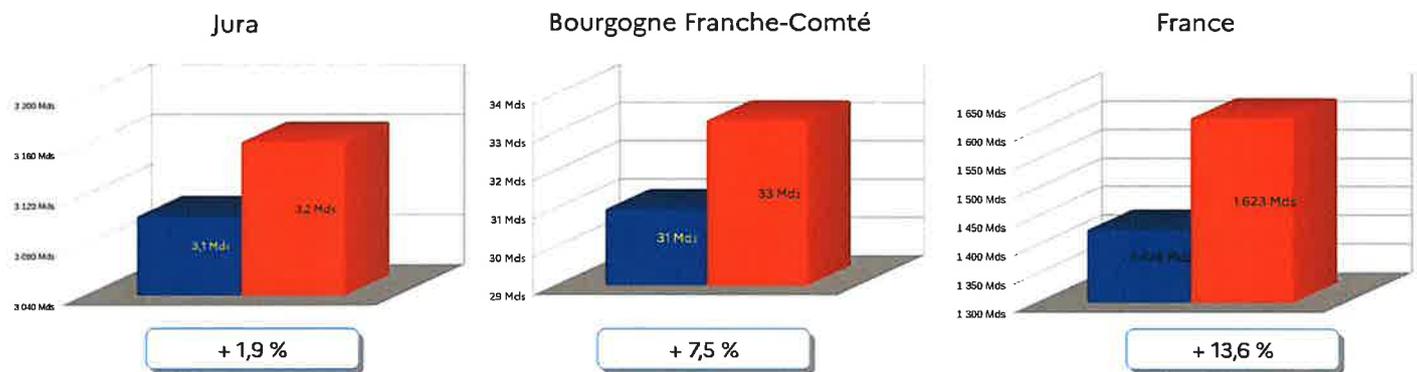
Le chiffre d'affaires des entreprises

Le chiffre d'affaires des entreprises - Evolution

Données au 31/03/2023, situation au 30/04/2023 – comparaison données cumulées, 1^{er} trimestre

Une hausse du chiffre d'affaires est observée à tous les niveaux.

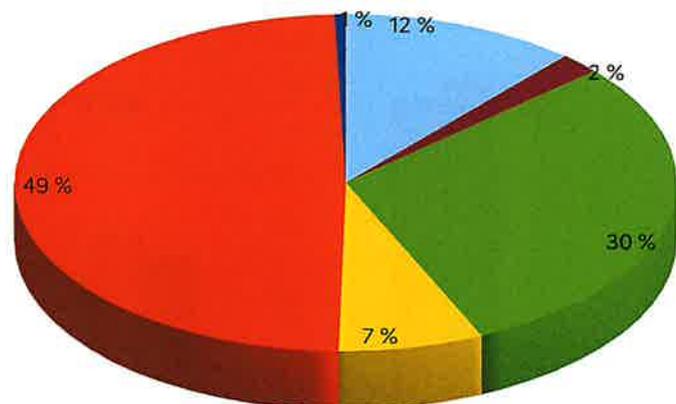
■ 2022 ■ 2023



Le chiffres d'affaires des entreprises – Par secteur

Données complètes 2022, situation au 30/04/2023 – Jura

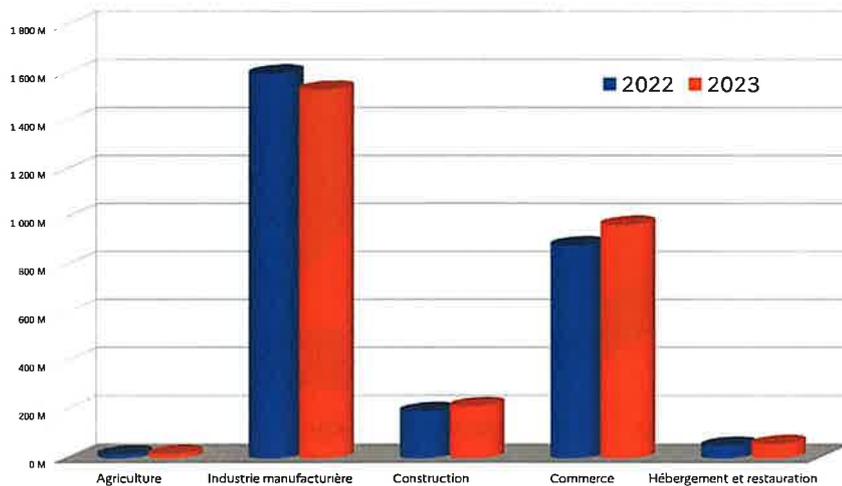
L'industrie manufacturière génère le CA le plus important du département, suivi par le secteur du commerce.



■ Agriculture ■ Industrie manufacturière ■ Construction
■ Commerce ■ Hébergement et restauration ■ Autres

Le chiffres d'affaires des entreprises – Par secteur

Données au 31/03/2023, situation au 30/04/2023 – données cumulées 1^{er} trimestre, dans le Jura



La plupart des secteurs sont en hausse, sauf le secteur industrie manufacturière qui connaît une légère baisse.

2

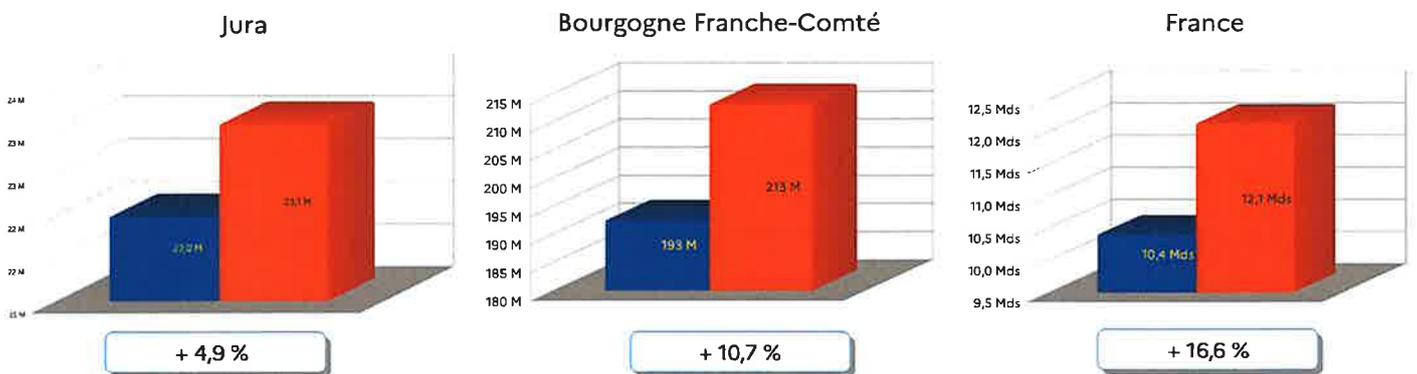
L'investissement

L'investissement des entreprises

Données au 31/03/2023, situation au 30/04/2023 – données cumulées, 1^{er} trimestre

L'évolution de l'investissement est mesurée par la TVA déductible sur immobilisation indiquée sur les déclarations de TVA.

■ 2022 ■ 2023



L'investissement des collectivités

Situation au 31/03/2023 – dépenses d'équipement

Dépenses d'équipements (en milliers d'euros)				
	2019	2021	2022	Evolution 2021/2022
Communes	89 306	91 316	105 684	15,73 %
Groupement à Fiscalité Propre	33 365	27 402	26 310	-3,99 %
Département	35 254	33 533	51 634	53,98 %

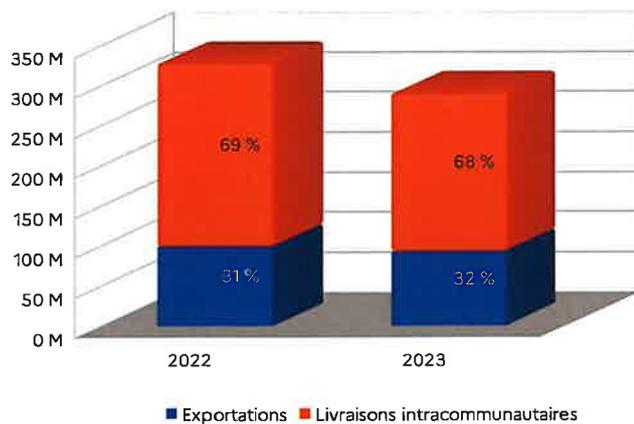
3

Le commerce extérieur

Le commerce extérieur – dans le Jura

Données au 31/03/2023, situation au 30/04/2023 – données cumulées, 1^{er} trimestre

Le commerce extérieur correspond aux livraisons intracommunautaires et aux exportations.



Le premier trimestre 2023 est marqué par une baisse du commerce extérieur par rapport au premier trimestre 2022 (-11,5%).

4

L'immobilier

L'immobilier – les réquisitions

Données annuelles (2019-2022) – données cumulées au 30/04 pour 2023

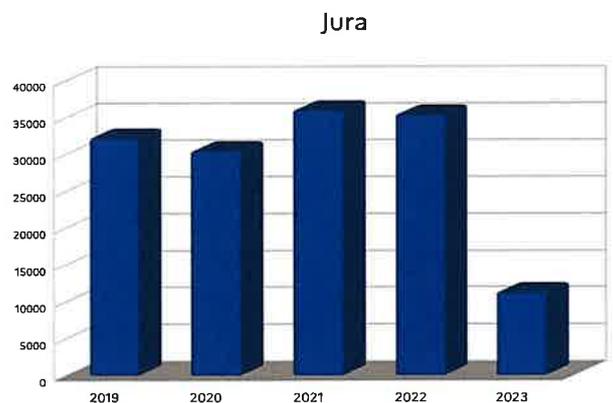
Réquisitions : demande de renseignements effectuées auprès des services de publicité foncière et de l'enregistrement (SPFE) selon des formalités précises

2019	2020	2021	2022	2023
32 312	30 544	36 081	35 475	11 322

En hausse entre 2020 et 2021, les réquisitions sont en légère baisse en 2022.

En 2023, de janvier à avril, les réquisitions sont en baisse d'environ 6 % par rapport à la même période 2022.

Un peu plus de 80 % de ces réquisitions sont aujourd'hui effectuées via un accès direct par les notaires au fichier immobilier.



L'immobilier – les ventes

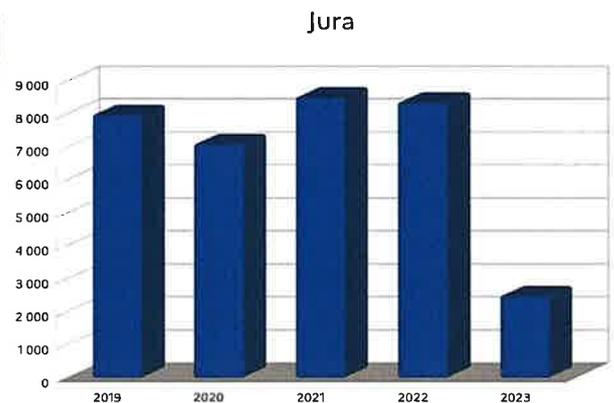
Données annuelles (2019-2022) – données cumulées au 30/04 pour 2023

Les données sont issues des formalités enregistrées par le SPFE du Jura.

2019	2020	2021	2022	2023
7 993	7 105	8 525	8 365	2 492

Après une baisse marquée en 2020, les ventes sont repartiées à la hausse en 2021, dépassant le niveau de 2019, et se maintiennent à un niveau élevé en 2022.

En 2023, de janvier à avril, les ventes sont en légère baisse, environ 4 %, par rapport à la même période 2022.



5

Les entreprises en difficulté

Les entreprises en difficulté – les procédures collectives

Données annuelles (2019-2022) – données cumulées au 30/04 pour 2023

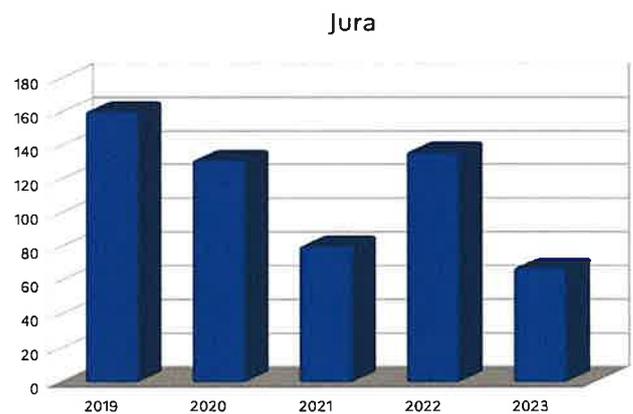
Les données sont issues du centre national de formalités des greffes.

2019	2020	2021	2022	2023
161	131	81	137	68

Le nombre de procédures collectives a été impacté par la crise sanitaire de 2020 avec une forte baisse en 2020 et 2021 par rapport aux années antérieures.

L'année 2022 montre une reprise importante des procédures collectives.

En 2023, de janvier à avril, le nombre de procédures est en très forte hausse par rapport à la même période de l'année précédente (26).



Merci pour votre attention





Tendances conjoncturelles

Banque de France – MAI 2023

Assemblée Générale Ordinaire
Chambre de commerce et d'industrie du Jura
31 mai 2023



Denis PRAT
Directeur départemental du Jura



PROJECTIONS MACROECONOMIQUES 2023-2025

En 2023, inflation à la baisse et croissance à la hausse

En glissement annuel, **l'inflation** devrait reculer à 3,8 % fin 2023 . Inflation totale et l'inflation sous-jacente vers l'objectif de 2 % de la BCE en 2025

Croissance économique à + 0,6 % en 2023. Puis croissance annuelle moyenne de 1,2 % en 2024 et de 1,7 % en 2025.

Cycle de **l'emploi** décalé dans le temps : croissance de l'emploi robuste en 2022, mais celui-ci serait ensuite un peu affecté avec retard par le ralentissement de l'activité et le rétablissement des gains de productivité, avant une amélioration en 2025.

Sur les trois années de l'horizon de projection, l'économie française devrait confirmer une certaine résilience en termes d'emploi, de pouvoir d'achat des ménages et de marges des entreprises. La contrepartie visible dans les finances publiques pèsera durablement sur le **ratio dette publique/PIB**.



ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES 2023-2025

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	-7,9	6,8	2,6	0,6	1,2	1,7
	-	-	-	0,0	0,3	0,0	-0,1
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,9	5,4	2,4	1,9
	-	-	-	-0,1	-0,6	-0,1	-0,2
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,4	4,3	3,0	2,1
	-	-	-	-0,1	0,3	0,2	-0,1
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,4	8,0	7,9	7,3	7,5	8,1	8,1
	-	-	-	0,0	0,0	-0,1	-0,2



TENDANCES RÉGIONALES EN BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ – MAI 2023

Industrie : carnets de commandes se contractent, mais conservent globalement un **niveau correct**. Les prix des achats sont en reflux dans la plupart des secteurs. Les prix de vente se stabilisent.

Services marchands : le courant d'affaires connaît une **nouvelle hausse**, portée par l'ensemble des activités à l'exception de l'ingénierie technique. La hausse des prix des prestations ralentit.

Bâtiment : **carnets de commandes consistants**, mais plus raccourcis dans le gros œuvre avec une demande plus incertaine. La hausse des prix des devis ralentit.

Travaux publics : activité trimestrielle **en hausse**, stabilisation attendue.



CONJONCTURE INCLUSION FINANCIÈRE – MAI 2023

Surendettement : hausse de 2% sur les 4 premiers mois de l'année par rapport à 2022 (en-deçà de 2019 et 2021)

Droits au compte : hausse de 47% sur les 4 premiers mois de l'année par rapport à 2022 (en-deçà de 2019 et 2022)

Incidents sur chèques : hausse globale de 1% sur les 4 premiers mois de l'année par rapport à 2022 (en-deçà des 3 années précédentes)

- Dont -5% d'incidents sur chèques
- +41% de retraits de cartes bancaires

Espace particuliers (www.banque-france.fr) : visites en hausse de 130 % par rapport à 2022.



Des questions ?

Merci de votre attention



Cotation & risques climatiques

Le contexte



► Le contexte

L'indicateur climat

Risque de transition

Risque physique

Appréciation qualitative

Notre démarche de construction

Une référence

Un atout

La Banque de France, **pionnière** sur les risques climatiques – création du *NGFS -Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial Sector-* en 2017.

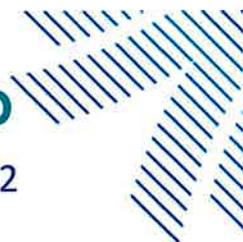
La montée des risques climatiques constitue une **nouvelle source de risques financiers.**

Ces risques ont un impact sur :

- la politique monétaire (exposition des créances privées en collatéral du refinancement banque centrale) ;
- et la stabilité financière (exposition des portefeuilles des banques et des assurances aux risques climatiques).

L'indicateur climat, c'est quoi ?

1/2



Le contexte

La cotation Banque de France, indicateur de santé financière et du risque de crédit des entreprises, intègre depuis plusieurs années des critères « ESG ».

► L'indicateur climat

Risque de transition

Risque physique

La Banque de France **expérimente** désormais la construction d'un indicateur climat.

Appréciation qualitative

Notre démarche de construction

L'indicateur climat est une mesure synthétique de **l'exposition** des entreprises **aux risques climatiques**.

Une référence

Un atout

La Banque de France cherche à caractériser les risques climatiques selon 3 dimensions.

L'indicateur climat, c'est quoi ?

2/2



Le contexte

► **L'indicateur climat**

Risque de transition

Risque physique

Appréciation qualitative

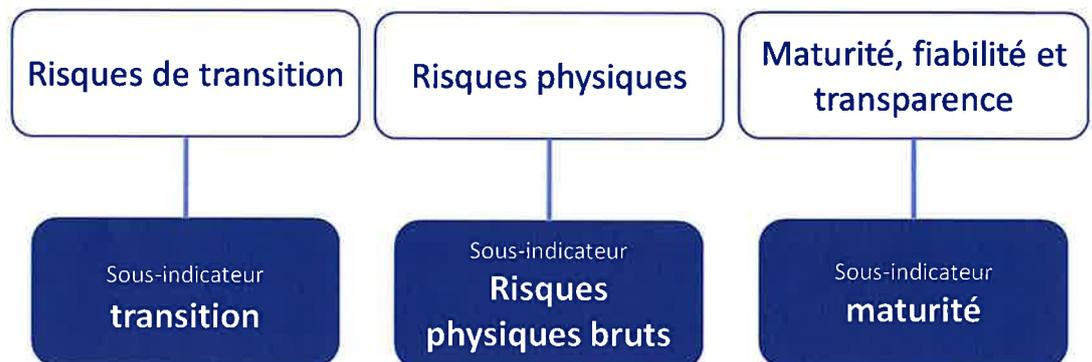
Notre démarche de construction

Une référence

Un atout

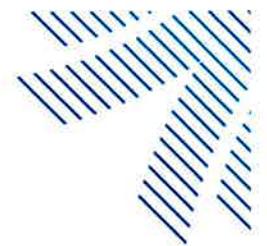
3 dimensions :

- Deux dimensions quantitatives : risques de transition et risques physiques
- Une dimension qualitative



Le risque de transition

1/2



Le contexte

C'est le risque d'un ajustement brutal, radical et coûteux dans la gestion des entreprises en cas d'**inadaptation ou de mauvaise anticipation de la transition vers une économie bas carbone.**

L'indicateur climat

► **Risque de transition**

Risque physique

Appréciation qualitative

Exemple : une entreprise pourrait subir un impact négatif généré par un coût croissant des taxes carbone

Notre démarche de construction

Une référence

La trajectoire individuelle de décarbonation de l'entreprise peut être comparée à une cible sectorielle de transition, respectant les accords de Paris.

Un atout

Le risque de transition

2/2



Le contexte

L'indicateur climat

► **Risque de transition**

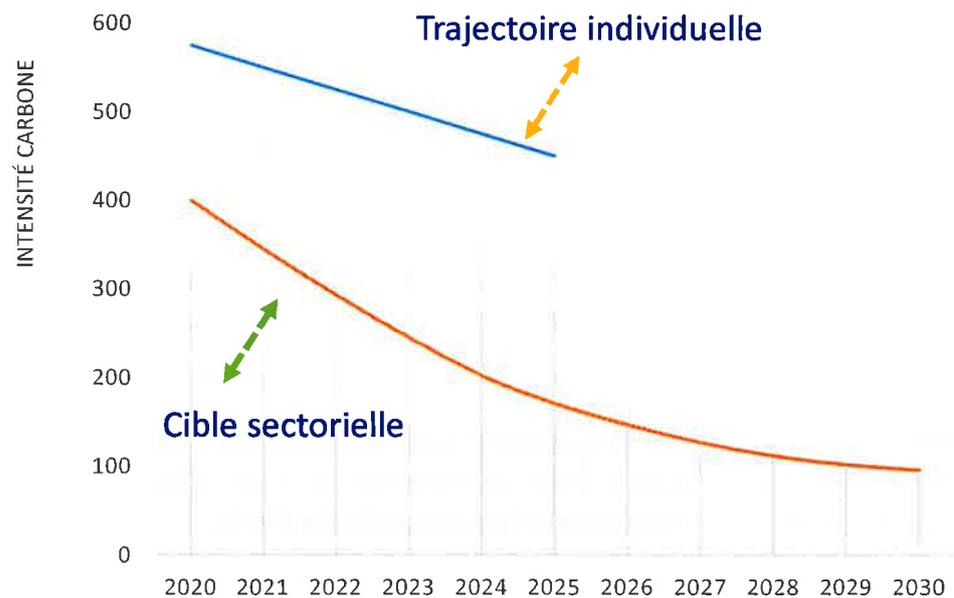
Risque physique

Appréciation qualitative

Notre démarche de construction

Une référence

Un atout



Le risque physique



Le contexte

L'indicateur climat

Risque de transition

► **Risque physique**

Appréciation qualitative

Notre démarche de construction

Une référence

Un atout

Ce sont les **conséquences des aléas météorologiques sur l'activité économique.**

L'entreprise est exposée à partir du moment où ses implantations géographiques sont soumises à des aléas climatiques

Exemple : une entreprise subit une paralysie de son outil de production suite à un événement météorologique direct ou indirect (rupture de sa chaîne d'approvisionnement)

Une appréciation qualitative



Le contexte

Il s'agit de mesurer le **degré de préparation et de prise en compte des risques climatiques** par l'entreprise elle-même.

L'indicateur climat

Risque de transition

Risque physique

► **Appréciation qualitative**

Notre démarche de construction

Une référence

Un atout

Plusieurs axes :

- le degré de transparence de l'entreprise ;
- son niveau d'appréciation et de gestion de l'impact potentiel des risques climatiques sur son modèle d'activité ;
- le degré de fiabilité des éléments portés à la connaissance de la Banque de France.

Notre démarche de construction



Le contexte

- Démarche progressive avec **tests de terrain.**

L'indicateur climat

Risque de transition

- En 2022, environ 60 entreprises sur 5 secteurs pilotes (transport, immobilier, construction, producteurs d'électricité, constructeurs automobiles) ont fait l'objet d'une collecte de données, avec un entretien dédié réalisé par un analyste BdF.

Risque physique

Appréciation qualitative

► **Notre démarche de construction**

- En 2023, élargissement des tests à un **échantillon de 1250 entreprises de 10 secteurs** (dont ciment, pétrole et gaz, agriculture-agroalimentaire).

Une référence

Un atout

- Après les tests, communication bilatérale de l'indicateur aux entreprises participantes.
- A plus long terme, élargissement de l'indicateur à d'autres entreprises cotées par la Banque de France.



L'indicateur climat, une référence



Le contexte

L'indicateur climat

L'indicateur climat, une métrique supplémentaire unique, en plus de la Cotation Banque de France.

Risque de transition

Risque physique

Une **mesure des risques objectivée**, et pas un label...

Appréciation qualitative

... élaborée en lien avec la méthodologie ACT de l'ADEME, standard public et de référence au niveau international.

Notre démarche de construction

► Une référence

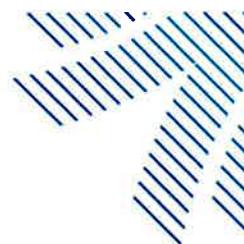
Un atout



ACT : Assessing low Carbon Transition

ADEME : Agence de la transition écologique

L'indicateur climat, un atout...



Le contexte

► **pour l'Entreprise** : information tierce objective sur :

L'indicateur climat

- son exposition aux risques climatiques
- son positionnement par rapport à son secteur

Risque de transition

qui lui permet de piloter sa stratégie de transition et d'adaptation à ces risques.

Risque physique

Appréciation qualitative

Notre démarche de construction

► **pour la Banque de France** : enrichir le diagnostic sur les entreprises cotées.

Une référence

► **Un atout**

► **pour les Banques** : une source d'information additionnelle dans l'appréciation des clients et des portefeuilles bancaires, à des fins prudentielles, et de relation client pour l'octroi de prêt, etc...

FACTURATION ÉLECTRONIQUE



Présentation de la réforme



Sommaire

- 1 - Les grands principes de la réforme**
- 2 - Les entités concernées par la réforme et son calendrier**
- 3 - Le périmètre de la réforme**
- 4 – Transmission des factures électroniques et des données: le rôle des plateformes de dématérialisation**
- 5- La communication et l'accompagnement**

1 – LES GRANDS PRINCIPES DE LA REFORME

Les objectifs de la réforme

Depuis plusieurs années, les Etats européens, dont la France, poursuivent un objectif de **dématérialisation des factures**, d'abord dans les relations des entreprises avec le secteur public et désormais dans les transactions interentreprises.

La France accompagne ces initiatives en mettant en œuvre un **nouveau dispositif** de facturation électronique dans les **transactions entre assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée** associé à un reporting électronique des données à l'administration afin de moderniser la collecte et le contrôle de la taxe sur la valeur ajoutée.

-  **1. Renforcer la compétitivité des entreprises** grâce à la diminution de la charge administrative de création, d'envoi et de traitement des factures au format papier ainsi qu'à la sécurisation des relations commerciales
-  **2. Simplifier les obligations déclarative des entreprises** grâce au pré-remplissage de la déclaration de TVA
-  **3. Lutter contre la fraude fiscale** au bénéfice des opérateurs de bonne foi et d'une concurrence loyale
-  **4. Permettre la connaissance au fil de l'eau de l'activité des entreprises** afin de favoriser un pilotage fin des actions du Gouvernement en matière de politique économique

2 - LES ENTITES CONCERNEES PAR LA REFORME & LE CALENDRIER

Les entités concernées par la réforme

La réforme concerne l'ensemble des entités soumises à la TVA (les assujettis) :

1 - Les entreprises quel que soit leur chiffre d'affaires et quelle que soit leur forme juridique
=> y compris les entreprises bénéficiant de la franchise en base
=> y compris les entreprises étrangères si elles sont établies en France selon le type de transactions effectuées.

2 - Les entités publiques lorsqu'elles sont assujetties



Pas d'impact sur les obligations fiscales en matière de TVA qui restent les mêmes.

Pas d'impact sur les régimes de la franchise en base et sur le régime des micro-entrepreneurs.

Le calendrier de la réforme

Au 1^{er} juillet 2024, la **réception de factures électroniques** sera obligatoire pour toutes les entreprises quelle que soit leur taille dès lors que leur fournisseur émet une facture au format électronique.

L'**obligation d'émission de factures électroniques (e-invoicing)** ainsi que l'**obligation de transmission des données de transaction et paiement (e-reporting)** s'appliqueront de manière progressive, en 3 étapes selon la taille de l'entreprise :



La taille de l'entreprise est appréciée selon les critères suivants :

- ❖ une **microentreprise** est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.
- ❖ une **PME** est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 43 millions d'euros.
- ❖ une **entreprise de taille intermédiaire (ETI)**, est une entreprise qui n'appartient pas à la catégorie des PME, dont l'effectif est inférieur à 5000 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1 500 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 2 000 millions d'euros.
- ❖ une **grande entreprise (GE)** est une entreprise dont l'effectif dépasse 5000 personnes ou s'il est inférieur à 5000, dont le chiffre d'affaires annuel excède 1500 millions d'euros et le total de bilan excède 2 000 millions d'euros.

3 - PERIMETRE DE LA REFORME

Facturation et e-reporting

1

La Facturation électronique

Une obligation de facturation électronique pour les **transactions domestiques réalisées entre assujettis** et de transmission à l'administration des données de facturation

Exceptions:

- i) des opérations exonérées mentionnées aux articles 261 à 261 E du CGI bénéficiant d'une dispense de facturation (secteurs médical, de l'éducation, activités bancaires, assurances...)
- ii) des transactions donnant lieu à un marché de défense ou de sécurité au sens du code de la commande publique

2

E-Reporting

Une obligation de transmission électronique à l'administration des données des transactions

- **Transactions non domestiques** – 2 exceptions:
 - + i) mesure de classification au sens de l'article 413-9 du code pénal ou clause de confidentialité pour un motif de sécurité nationale dans un contrat ayant pour objet des prestations en lien avec le secteur de la défense
 - ii) importations
- **B2C**, opérations réalisées avec une personne non assujettie, à l'exclusion des opérations avec un non assujetti à condition que l'opérateur non établi en France soit inscrit aux guichets TVA européens

3

La transmission des données relatives au paiement pour les prestations de service

Facturation et e-reporting

En résumé :

La facturation électronique s'applique aux transactions domestiques entre assujettis à la TVA.

Le « *e-reporting* » est une **transmission à l'administration des données de transaction** – relatives aux transactions internationales et aux transactions avec des non assujettis (particuliers, ...), i.e. aux transactions non solubles dans la facturation électronique car les règles françaises de facturation ne s'appliquent pas ou la transaction ne donne pas lieu à émission d'une facture.

Dans les deux cas, l'assujetti transmet aussi les données relatives au paiement de ces transactions.

Qu'est-ce qu'une facture électronique ?

Une facture électronique est une **facture émise, transmise et reçue sous une forme dématérialisée et qui comporte des données sous forme structurée**, ce qui permet de les exploiter électroniquement.



Trois formats doivent obligatoirement être acceptés par le PPF et les PDP : **deux formats totalement structurés (UBL et CII) et un format mixte qui est un format semi-structuré (par exemple, factur-X).**



⇒ **Il ne s'agit donc pas d'un PDF adressé par mail (largement utilisé à ce jour).**



Mais, possibilité pour les entreprises **pendant une phase transitoire** de déposer des factures au **format PDF non structuré** sur leur plateforme. **Il s'agit d'une tolérance offerte jusqu'au 31/12/2027.**

Nécessité d'une transformation (OCR) de cette facture par la plateforme pour transmettre au destinataire et à l'administration les données attendues dans un format structuré ou mixte.

La transmission électronique à l'administration des données de paiement (art. 290 A du CGI)

Pour les opérations visées par les articles 289 *bis* et 290 CGI lorsqu'elles portent **sur des prestations de service** (si absence d'option pour le paiement de la TVA sur les débits ou s'il ne s'agit pas d'une opération autoliquidée).



NE PAS CONFONDRE :

la transmission des données relatives au paiement ou l'encaissement, à la charge du fournisseur

et les modalités de paiement (chèque, virement ...) qui ne font pas partie du périmètre de la réforme.

4 – TRANSMISSION DES FACTURES ELECTRONIQUES ET DES DONNEES: LE ROLE DES PLATEFORMES DE DEMATERIALISATION

Le dispositif retenu est un schéma dit en « Y » adapté aux différents circuits de facturation

ACTEURS DE LA CHAÎNE DE FACTURATION

Entreprises

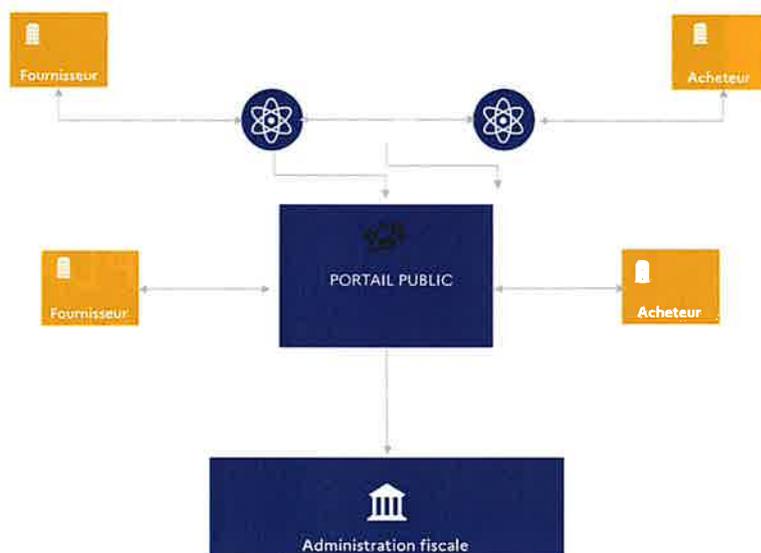
Fournisseurs et acheteurs équipés ou non d'une solution de dématérialisation en interne ou en externe.

Plateformes de dématérialisation partenaires (PDP)

Prestataires offrant des services de dématérialisation des factures. Seules les plateformes partenaires pourront transmettre directement les factures à leur destinataire avec transmission des données au portail public de facturation.

Portail public de facturation (PPF)

Opérateur public offrant des services d'échange de factures gratuits et concentrant les données de facturation et de *e-reporting* pour l'administration fiscale. Accès en mode portail, par API ou EDI



Le rôle des plateformes

Parce que tout assujéti doit transmettre des factures électroniques et des données, il doit pouvoir compter sur un opérateur fiable: soit le portail public de facturation, soit une plateforme de dématérialisation partenaire.

L'un comme l'autre devra proposer à minima le socle de services suivant :

1. **Émettre, transmettre et réceptionner** la facture sous une forme électronique du fournisseur au client

2. **Gérer et transmettre le cycle de vie** des factures émises et reçues

3. **Extraire** les données de facturation réglementaires et les transmettre au PPF

4. **Réceptionner ou extraire les données de transaction et de paiement** dans le cadre du *e-reporting* et les transmettre au PPF

Le Portail Public de Facturation

En plus du socle de services minimum, il sera le **garant du bon fonctionnement des plateformes de dématérialisation partenaires** en mettant à leur disposition **un annuaire électronique** recensant tous les assujettis et leur choix de plateforme

Il concentrera les données vers l'administration fiscale.

Si vous optez pour le PPF, vous pourrez également conserver vos factures sur le portail public de facturation pour une durée de 10 ans.

Une plateforme de dématérialisation partenaire, c'est quoi?

Une plateforme de dématérialisation partenaire est un opérateur de dématérialisation autorisé à échanger des factures électroniques et des données avec le portail public de facturation et l'administration.

L'administration mettra à disposition des assujettis une **liste de plateformes partenaires** sur impots.gouv.fr.

Le service d'immatriculation des plateformes relèvera de l'administration fiscale et ouvrira en mai 2023. A ce jour, il n'y a donc pas encore de plateformes partenaires.

Même après mai 2023, en cas de démarchage, veuillez toujours à vérifier que l'opérateur concerné est bien immatriculé: il vous suffira de vous connecter sur la page impots.gouv.fr, rubrique Partenaires, pour vérifier qu'il s'agit bien d'une PDP.

En plus du socle minimum de services, elle devra également effectuer un certain nombre de contrôles :

Contrôler la **qualité des données** de facturation, de transaction et de paiement ;

Assurer le **correct adressage** des factures ;

Assurer la conformité des factures aux règles fiscales et permettre le respect par l'utilisateur des **méthodes de sécurisation** ;

Garantir la **transparence de l'information** auprès des utilisateurs sur les traitements et services réalisés.

5 – LA COMMUNICATION ET L'ACCOMPAGNEMENT

Pour aller plus loin, rendez-vous sur impots.gouv.fr

Accueil Particulier **Professionnel** Partenaire Collectivité International English

ex Payer en ligne taxe d'habitation formulaire déclaration de revenus

Accueil > Professionnel > Je passe à la facturation électronique

JE PASSE À LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Pourquoi généraliser la facturation électronique entre entreprises ?

Depuis le 1er janvier 2020, toutes les entreprises françaises sont tenues d'envoyer leurs factures à destination de la sphère publique en format électronique. L'ensemble de ces factures transite via Chorus Pro, pour un total de près de 140 millions de factures échangées depuis 2017. Toutefois, les transactions

FAQ

> FAQ - Facturation électronique

En savoir plus

- > E-Invoicing : la facturation élec
- > E-reporting : La transmission d transaction à l'administration

En savoir plus

- > E-invoicing : la facturation électronique
- > E-reporting : La transmission de données de transaction à l'administration
- > Calendrier de la réforme de la facturation électronique
- > Facturation électronique - Plateformes de dématérialisation partenaires
- > Annexe A - Opérations situées dans le champ du e-reporting
- > Annexe B - Opérations DOMCOM
- > Annexe C - Données de facture
- > Annexe D - Données de transaction
- > Annexe E - Données de paiement
- > Annexe F - Fréquences et délais de transmission des données de transaction et de paiement

Ressources documentaires

- > Fiches pédagogiques pour mieux comprendre la facturation électronique

<https://www.impots.gouv.fr/facturation-electronique-entre-entreprises-et-transmission-de-donnees-de-facturation>

FICHES PÉDAGOGIQUES POUR MIEUX COMPRENDRE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Fiche pédagogique - FPLPME - Préambule

Fiche 1 - Que va-t-il se passer pour mon entreprise en matière de facturation ?

Fiche 2 - Mon entreprise sera-t-elle obligée de facturer électroniquement ?

Fiche 3 - À partir de quelle date mon entreprise doit-elle être prête à recevoir des factures électroniques ? Et à en émettre ?

Des publications sur le site impots.gouv.fr pour vous aider

Un quizz pour tester vos connaissances sur la réforme



Un dépliant DGFiP pour une information de premier niveau



Des fiches à destination des TPE/PME co-construites avec le panel PME

FICHE 1

Que va-t-il se passer pour mon entreprise en matière de facturation ?

À compter du 1^{er} juillet 2024, votre entreprise devra être en mesure de recevoir des factures sous format électronique adressées par les grandes entreprises, soumises à l'obligation d'émission de toutes leurs factures sous format électronique, mais aussi par les entreprises volontaires, il peut s'agir de votre fournisseur d'électricité, votre fournisseur d'azote, téléphone, internet ou bien encore de matériel.

Cliquez sur un tableau de la liste en annexe de la facturation électronique selon la taille de votre entreprise.

	Entreprises micro-entreprises	Entreprises PME	Entreprises TPE	Entreprises très petites
Factures électroniques (FE)		X	X	
Factures électroniques (FE) volontaires (FEV)		X		
Factures électroniques (FE) volontaires (FEV) et Petites et moyennes entreprises (PME)		X		X

Table à compléter

Les auto-entrepreneurs ou les micro-entrepreneurs qui bénéficient de la franchise en base de TVA (article 293 B du Code général des impôts (CGI)) auront jusqu'à l'adoption de recevoir et d'émettre des factures électroniques.

Pour toutes questions relatives à la facturation électronique vous pouvez contacter la référente départementale :

Céline CHATOT (celine.chatot@dgfip.finances.gouv.fr)

**CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DU JURA**

33 place de la Comédie - 39000 Lons le Saunier

Tél. 03 84 24 15 76 - contact@jura.cci.fr

N°SIRET : 1839002600018

N°TVA Communautaire : FR77183900026

1. GENERALITES

1.1 Les ventes de produits ou de prestations de services (à l'exclusion des prestations de formation), effectuées par la CCI du Jura, ci-après dénommée CCI sont soumises aux présentes conditions générales

»auxquelles l'acheteur déclare adhérer sans restriction ni réserve.

1.2 Pour certaines prestations, des conditions particulières viennent modifier ou compléter les présentes conditions générales. En cas de contradiction entre les conditions générales et les conditions particulières, les conditions particulières prévalent.

1.3 Outre le fait qu'elles sont reproduites sur les bons de commande ou devis, les conditions générales de vente peuvent être consultées à tout moment à partir du site internet www.jura.cci.fr en cliquant sur le lien «Conditions générales de vente». Toutefois, aucune commande ne peut être effectuée à partir de ce site.

2. PASSATION DE LA COMMANDE

2.1 L'acheteur passe commande par courrier, courriel adressé à la CCI.

2.2 Certaines prestations nécessitent un devis préalable. Le devis établi par la CCI est valable 1 mois. Tout devis accepté, devra porter la mention "Bon pour accord" et la signature de l'acheteur ou du représentant légal pour une personne morale ainsi que le cachet commercial pour les entreprises.

2.3 Avant de passer commande, l'acheteur doit s'assurer que les produits et services commandés correspondent à ses besoins et s'il s'agit de fichiers informatiques, qu'ils sont compatibles avec ses équipements. La CCI ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du support informatisé.

3. CONFIRMATION DE LA COMMANDE

3.1 Toute commande reçue et validée par la CCI sera notifiée à l'acheteur par l'envoi d'une confirmation dans les meilleurs délais par courrier, courriel.

3.2 Les commandes confirmées par la CCI et les devis acceptés valent commande ferme et définitive, sous réserve du droit de rétractation dont bénéficie l'acheteur dans les cas prévus par la loi.

3.3 Vente en ligne. Pour chaque inscription en ligne, le client devra suivre la procédure telle que mentionnée sur le site internet de la CCI dans le respect des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) accessibles en ligne. La conclusion du contrat n'intervient qu'après confirmation de commande par la CCI :

- Si le client utilise comme mode de règlement le paiement en ligne par carte bancaire, la commande est réputée acceptée par la CCI après la validation du paiement.

- Si le client utilise comme mode de règlement le chèque, la confirmation de la commande par la CCI ne peut intervenir qu'après réception du bon de commande signé et accompagné du chèque à l'ordre de la CCI Jura, signé et présentant un montant conforme au total à payer.

3.4 La CCI se réserve le droit de refuser ou de suspendre toute commande et/ou livraison émanant d'un acheteur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours ou bien encore, en cas de refus d'autorisation de paiement de la part des organismes officiellement accrédités ou d'absence de paiement. La CCI en informe alors l'acheteur dans les plus brefs délais et la commande est considérée comme annulée.

4. PRIX

4.1 Le prix de vente des produits et services est exprimé en euros hors taxes, auquel s'ajoute la TVA en vigueur lorsqu'elle est exigible.

4.2 Les prix peuvent évoluer à tout moment. Toutefois, le prix à payer est celui figurant sur le bon de commande ou sur le devis accepté.

5. MODALITES DE PAIEMENT

5.1 Le paiement se fait, à réception de la facture, par virement sur le compte de la CCI, par prélèvement, par chèque à l'ordre de la CCI ou paiement en ligne.

5.2 Il n'y a pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

5.3 Tout retard de paiement pourra générer une majoration des montants dus par l'application de pénalités de retard, après mise en demeure par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception. Le taux des pénalités de retard est de 3 fois le taux de l'intérêt légal et le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40€.

5.4 Lorsque le contrat est conclu entre la CCI et une personne physique, aucune somme n'est exigée du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L. 6353-5 C. du travail. Il peut être demandé à l'expiration de ce délai le paiement d'une somme allant jusqu'à 30% du prix convenu. Le solde donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.

6. MODALITES DE LIVRAISON

6.1 Selon les cas, la livraison est faite par courrier électronique ou par envoi postal au domicile de l'acheteur (uniquement en France métropolitaine), les frais d'envoi étant à la charge de la CCI. Elle est considérée comme réalisée dès la date de la 1^{re} présentation des livrables à l'acheteur.

6.2 Le délai maximal de livraison est fixé d'un commun accord entre les parties en amont de la commande. En cas de devis, le délai est celui indiqué sur le devis. La CCI se réserve la possibilité d'annuler la commande et de restituer les sommes perçues en cas d'impossibilité pour elle de délivrer le produit ou d'exécuter la prestation commandée.

7. PROPRIETE-UTILISATION DES PRODUITS ET PRESTATIONS DE SERVICE

7.1 La livraison des produits et des prestations de service par la CCI n'entraîne pas le transfert des droits de propriété intellectuelle au profit de l'acheteur, lequel ne se voit conférer qu'un droit d'usage limité. Ainsi, les livrables sont uniquement destinés aux besoins propres de l'acheteur qui s'interdit de reproduire ou de copier, de laisser copier ou reproduire, sous quelle que forme que ce soit, tout ou partie de ces derniers pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux. En particulier, la mise en ligne des livrables sur internet est strictement interdite.

7.2 L'acheteur ne peut, en aucun cas, se prévaloir de la CCI dans l'utilisation qu'il fait des livrables achetés (prospection physique, automate d'appel, courriel).

8. RESPONSABILITE

8.1 L'acheteur a la responsabilité pleine et entière de l'utilisation qu'il fait des produits ou services acquis, la CCI ne garantissant aucun résultat. Pour toute prestation, la CCI n'est soumise qu'à une obligation de moyen.

8.2 La CCI ne pourra, en aucun cas, être considérée comme responsable du fait d'une atteinte à des droits de propriété intellectuelle liée à des prestations effectuées à partir d'éléments fournis par l'acheteur et pour lesquels il ne serait pas titulaire des droits de propriété intellectuelle.

9. RESPONSABILITE RELATIVE AUX FICHIERS D'ENTREPRISES

Les données sont communiquées de bonne foi à partir des informations recensées dans les bases de données de la CCI. La mise à jour des bases est quotidienne mais ne fait peser aucune obligation de résultat sur la CCI ou ses fournisseurs. En outre,

l'allongement du délai d'utilisation par l'acheteur des données fournies augmente le risque d'obsolescence de ces dernières.

10. CONFIDENTIALITE

La CCI s'engage à ne divulguer aucune information sur les produits ou prestations de services commandés par ses clients. En retour, l'acheteur s'engage à conserver confidentiels les documents et informations reçus ou communiqués par la CCI de quelque manière ou de quelque nature qu'ils soient et sans limitation de durée, sauf autorisation expresse des parties.

11. LOI APPLICABLE - JURIDICTION

Les ventes conclues sont soumises au droit français. A défaut d'accord amiable, tout litige relatif aux ventes intervenues avec les clients, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera porté devant les tribunaux compétents.

12. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies par la CCI sont destinées exclusivement à un usage interne, et ne sont en aucun cas cédées à des tiers. Les clients disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent selon l'article 34 de la loi Informatique et libertés. Pour l'exercer, ils peuvent s'adresser par courrier à : CCI du Jura, 33 place de la Comédie, 39000 Lons le Saunier.

13. ARCHIVAGE - PREUVE

La CCI archivera bons de commandes et factures. Ils seront considérés comme éléments de preuve des transactions intervenues entre les parties.

14. DELAIS ET MODALITES DE RETRACTATION

Dans le cadre d'un achat fait à distance ou hors de notre établissement, les consommateurs et non-professionnels pourront faire usage de leur droit de rétractation pendant 14 jours.

15. CAS DE FORCE MAJEURE

L'exécution par la CCI de ses obligations sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en gênerait ou en retarderait l'exécution.

La CCI avisera l'acheteur de la survenance d'un tel cas fortuit ou de force majeure dans les 5 jours à compter de la date de survenance de l'évènement.

Les parties se mettront d'accord sur les conséquences de cet évènement quant aux obligations respectives de chacun.

16. LITGES

De manière générale, en cas de différend, le règlement amiable sera privilégié. Faute d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents du lieu du siège social de la CCI.

Le cas échéant, dans l'hypothèse où le client agirait en tant que consommateur (non professionnel), conformément au code de la consommation (l'art. L616-1 et suivants), les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat pourront être soumis au médiateur de la consommation, en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à ce professionnel. Les parties au contrat restent cependant libres d'accepter ou de refuser ce recours.

Toute précision relative au médiateur de la consommation est disponible, sur simple demande auprès de la CCI ou sur :
<https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/vous-etes-consommateur>